

2020



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



**Syndicat mixte pour l'Enlèvement et
le Traitement des Résidus Ménagers**

www.sietrem.fr

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30

Table des matières

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM	5
1 PRESENTATION GENERALE DU SIETREM	5
1.1 Situation géographique	5
1.2 Composition du SIETREM.....	6
2 COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM	6
2.1 Compétences exercées par le SIETREM.....	6
2.2 Composition et fonctionnement.....	6
2.3 Le bureau.....	7
2.4 Le personnel du SIETREM.....	8
2.4.1 Faits marquants en matière de Ressources Humaines	8
2.4.2 Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2020 :	9
2.4.3 Formation du personnel.....	10
PARTIE 2 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS	12
1 LA COLLECTE.....	12
1.1 DESCRIPTION DU SERVICE DE COLLECTE	12
1.1.1 Les tonnages des flux collectés.....	13
1.1.2 Les événements marquants de l'année 2020	14
1.2 LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION.....	15
1.2.1 Description de la conteneurisation.....	15
1.2.2 L'état du parc en 2020.....	15
1.2.3 Les événements marquants de l'année 2020	18
1.3 LES DECHETTERIES.....	19
1.3.1 Description des déchetteries.....	19
1.3.2 Les événements marquants de l'année 2020	20
2 LE TRAITEMENT	22
2.1 LES MODES DE TRAITEMENT.....	22
2.2 L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE.....	24
2.2.1 Description de l'installation.....	24
2.2.2 Les événements marquants de l'année 2020	25
2.3 LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE	28
2.3.1 Description de l'installation.....	28
2.3.2 L'évolution des tonnages valorisés.....	31
PARTIE 3 : COUT DU SERVICE PUBLIC.....	33

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT ...	33
1.1 Nature des contrats.....	33
1.2 Les événements importants de l'année 2020	33
2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES	34
2.1 Les indicateurs économiques de l'année	34
2.2 L'évolution des coûts aidés TTC.....	36
2.2.1 Par habitant depuis 2016.....	36
2.2.2 Par tonne depuis 2016.....	36
2.2.3 Taux et produits votés pour la TEOM en 2020	37
PARTIE 4 : COMMUNICATION.....	38
1 LES PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS	38
1.1 Les principaux supports de communication distribués aux habitants en 2020	38
1.2 Les objets promotionnels distribués en 2020.....	39
1.3 Les nouveautés ou faits marquants 2020	39
2 LA GESTION DU NUMERO VERT.....	41
3 LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS.....	42
4 LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS.....	42
1. Les animations scolaires.....	42
2. Les animations en centres de loisirs	43
5 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION REALISEES EN PORTE-A-PORTE EN 2020	43
PARTIE 5 : PREVENTION DES DECHETS.....	44
1 LE COMPOSTAGE.....	45
2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020.....	47
3. LES PERSPECTIVES	47
PARTIE 6 : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE.....	48
1. Mesures de protection de l'environnement	48
1.1 Résultats des analyses des rejets atmosphériques.....	48
1.2 Mesures ponctuelles semestrielles.....	49
1.3 Résultats des analyses des rejets solides.....	49
1.4 Résultats des analyses des rejets liquides.....	51
1.5 Surveillance de l'impact au voisinage de l'UIOM.....	52
2. COMMENTAIRE GENERAL DES RESULTATS D'ANALYSES.....	54
2.1 Rejets atmosphériques.....	54
2.2 Rejets aqueux	54
PARTIE 7 : TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE	55
1. Bilan global des collectes (en tonnes)	55

2. Les flux des déchets collectés et traités	56
3. Les tonnages des déchets collectés et traités	56
4. L'évolution des tonnages collectés	57
5. L'évolution des tonnages traités.....	58
ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION.....	59

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SIETREM

1 PRESENTATION GENERALE DU SIETREM

1.1 Situation géographique

Situé au Nord du département de la Seine-et-Marne, à l'Est de la petite couronne parisienne, et limitrophe du Val de Marne et de la Seine-Saint-Denis, le SIETREM s'étend sur une superficie de 164 km².

Ce territoire couvre à la fois des secteurs urbanisés mais aussi des secteurs plus ruraux avec des communes de moins de 800 habitants.

Le SIETREM se caractérise par un taux d'habitat vertical de l'ordre de 55 %.

LE TERRITOIRE DU SIETREM ET SES EQUIPEMENTS



1.2 Composition du SIETREM

Le SIETREM couvre au 1^{er} janvier 2020, 31 communes de Seine-et-Marne et 2 communes de Seine-Saint-Denis membres de l'établissement public N°9 Grand Paris Grand Est. En Seine-et-Marne, 10 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne, 19 communes sont regroupées dans la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire. Ces 2 EPCI et l'EPT ont délégué la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers au SIETREM.

La population totale du territoire en 2020 est de 305 292 habitants (voir détail à l'annexe 1).

2 COMPETENCES, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU SIETREM

2.1 Compétences exercées par le SIETREM

Le SIETREM exerce les compétences de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de son territoire. Il élabore le programme local de prévention des déchets.

À ce titre, il assure :

- La pré-collecte des déchets ménagers (dotation et maintenance des bacs),
- La collecte des ordures ménagères résiduelles,
- La collecte sélective (emballages, papiers et verre),
- La collecte :
 - Des déchets verts,
 - Des encombrants,
 - Des déchets des marchés,
 - Des déchets communaux,
 - Des points d'apport volontaire,
- La gestion et l'exploitation du réseau des cinq déchetteries et d'une déchetterie mobile,
- La valorisation énergétique des ordures ménagères par incinération et la production d'énergie électrique,
- La valorisation matière de la collecte sélective (après tri) et du verre.

2.2 Composition et fonctionnement

Le SIETREM est administré par un comité syndical composé de 105 membres titulaires. La représentation au sein du Comité Syndical est fixée pour chaque commune membre en fonction de sa population. Chaque commune est représentée par :

- Deux délégués jusqu'à 3 500 habitants,
- Trois délégués de 3 501 à 10 000 habitants,
- Quatre délégués de 10 001 à 15 000 habitants,
- Cinq délégués de 15 001 à 20 000 habitants,
- Six délégués de 20 001 à 30 000 habitants,
- Sept délégués au-delà.

2.3 Le bureau

Le bureau syndical est composé du Président et de 12 Vice-présidents

- **Christian ROBACHE** - Président
- **Brice RABASTE** - 1^{er} Vice-président - Chargé de la communication et des actions de pédagogie
- **Christian PLUMARD** - 2^eme Vice-président - Chargé du tri des emballages et du recyclage
- **Xavier VANDERBISE** - 3^eme Vice-président - Chargé des finances et du personnel
- **Hien Toan PHAN** - 4^eme Vice-président - Chargé de l'innovation et de la prospective
- **Lionel MARTINEZ** - 5^eme Vice-président - Chargé de la prévention et des recycleries
- **Brigitte JARROT-TYRODE** - 6^eme Vice-présidente - Chargée des collectes
- **Pascale NATALE** - 7^eme Vice-présidente - Chargée de la représentation dans les différents organismes associés
- **Laurence AUDIBERT** - 8^eme Vice-présidente - Chargée des déchetteries et des dépôts sauvages
- **Alain LEGRAND** - 9^eme Vice-président - Chargé des services aux artisans, aux commerçants et aux entreprises
- **Éric SCHLEGEL** - 10^eme Vice-président - Chargé de la filière biodéchets et méthanisation
- **Jacques POTTIER** - 11^eme Vice-président - Chargé de l'Unité de Valorisation Énergétique et du réseau de chaleur
- **Michèle HURTADO** - 12^eme Vice-présidente - Chargée des services aux collectivités

2.4 Le personnel du SIETREM

• Directeur Général	1	• Technicien, chargé des collectes et de l'informatique	1
• Ingénieur, Responsable Pôle Technique	1	• Agent de maîtrise, chef d'équipe Collectes	1
• Attaché, Responsable Pôle Administratif	1	• Agent de Maitrise, Chef d'équipe des éco-agents (Ambassadeurs du Tri)	1
• Rédacteur, Responsable Finances	1	• Agents de Maîtrise	1
• Rédacteur Responsable communication et prévention des déchets	1	• Adjoint Technique, Responsable déchetteries	1
• Rédacteur Responsable RH	1	• Adjoints Techniques	10
• Adjoints Administratifs	4		
• Technicien, Chargée de prévention des déchets	1		
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2020		26 agents	

2.4.1 Faits marquants en matière de Ressources Humaines

L'année 2020 aura été fortement impactée par la crise sanitaire due à la COVID-19.

L'arrivée d'une nouvelle Directrice Générale en décembre 2019 a permis de poursuivre la réorganisation des services qui avait été initiée depuis fin 2018 par son prédécesseur.

Pour rappel, les services du SIETREM ont été réorganisés en 3 pôles placés sous la responsabilité de la Direction Générale :

- Pôle Administratif
- Pôle Communication et prévention des déchets
- Pôle Technique.

Chaque Pôle est pourvu d'un cadre supérieur et d'une équipe permettant de couvrir l'ensemble des missions du SIETREM.

1^{er} semestre 2020 :

En février 2020, un éco-agent est parti en disponibilité pour convenances personnelles et un agent a été recruté afin de le remplacer.

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à la progression de l'épidémie de la COVID-19, le gouvernement a voté une loi d'urgence sanitaire et décidé un 1^{er} confinement qui a débuté au SIETREM le 17 Mars 2020.

Tous les agents ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA), excepté la Direction Générale et les cadres supérieurs et intermédiaires qui ont été placés en télétravail afin de maintenir les fonctions essentielles à l'institution (paie des agents, comptabilité et paiement des prestataires, communication et informatique) avec un présentiel par roulement d'1 jour / semaine. C'est au total 7 agents qui ont été mobilisés pour assurer la continuité du service public. Ainsi, avec bien sûr les moyens mis en place par nos prestataires, toutes nos collectes en porte à porte ont pu être maintenues.

Le déconfinement à compter du 11 mai 2020 a été très progressif et les modalités de reprise de l'activité des agents ont été définies en visant un objectif double : protéger la sécurité des agents tout en assurant au mieux l'essentiel des missions de service public.

Ainsi, à partir du 11 mai 2020, seules les missions suivantes ont pu reprendre dans le strict respect du protocole sanitaire : reprise de l'accueil téléphonique et maintien des fonctions supports essentielles à l'institution en présentiel et distanciel. Un système d'accès en déchetteries sur rendez-vous a été mis en place. Les éco-agentes (ambassadeurs du tri), habituellement affectés à des missions de sensibilisation et/ou animation ont été affectés en renfort sur l'accueil en déchetterie.

Les autres missions de la collectivité ont été réalisées en fonction de la disponibilité des agents avec le recours étendu au télétravail quand cela était possible excepté pour les animations de sensibilisation et de prévention auprès de la population qui n'ont pu reprendre que timidement à compter de juin 2020.

Seuls les agents en situation de vulnérabilité et ceux ayant rencontré des difficultés pour les gardes d'enfants, ont été maintenus en ASA.

Courant juin 2020, un agent chargé de la prévention est parti en disponibilité pour convenances personnelles. Il a été remplacé par un agent contractuel à compter du 1^{er} octobre 2020.

2^{ème} semestre 2020 :

Le 9 septembre 2020, ont eu lieu les élections du Président et des Vice-Présidents, suite au renouvellement des assemblées délibérantes des 31 communes membres du SIETREM, intervenu sur la période de mai à juillet 2020.

Le changement de gouvernance a initié une nouvelle réorganisation des services avec un renforcement des équipes afin de mener à bien les nouveaux projets du syndicat.

Un agent chargé de la prévention ainsi qu'un éco-agent ont été recrutés en octobre 2020 en remplacement pour l'un d'un agent parti en disponibilité et pour le deuxième en renfort de l'équipe des éco-agentes.

Le 17 octobre 2020, l'état d'urgence sanitaire a été rétabli par décret et un 2^{ème} confinement est entré en vigueur, un peu plus souple, ce qui a permis la continuité du service public avec le maintien de l'ensemble des missions dans le strict respect du protocole national, afin de protéger la santé des agents face à l'épidémie de COVID-19. Le télétravail, assoupli depuis juillet 2020, a été de nouveau renforcé pour les agents dont les missions étaient « télétravaillables ». Seul 1 agent a été maintenu en ASA en raison de sa vulnérabilité.

2.4.2 Récapitulatif des mouvements de personnels sur l'année 2020 :

- *01/02/2020 : Disponibilité pour convenances personnelles d'un éco-agent*
- *01/02/2020 : Recrutement d'un éco-agent*
- *22/06/2020 : Disponibilité pour convenances personnelles de l'agent chargé de la prévention*
- *01/10/2020 : Recrutement d'un agent chargé de la prévention*
- *01/10/2020 : Recrutement d'un éco-agent*

2.4.3 Formation du personnel

En matière de formation, l'année 2020 aura été également fortement impactée par la crise sanitaire due à la COVID-19.

Pour autant, dans le cadre de la réorganisation des services et l'évolution constante des missions et des équipements du SIETREM, une adaptation des personnels s'inscrivait dans la logique du développement des compétences.

La plupart des formations planifiées sur le 1^{er} trimestre 2020 et jusqu'au 17 mars 2020, date du 1^{er} confinement, ont pu avoir lieu.

Après cette date, le CNFPT a annulé toutes les formations programmées pendant le confinement et a commencé à déployer des formations en distanciel quand cela était possible.

Par ailleurs, le CNFPT ainsi que d'autres organismes de formation ont essayé de maintenir certaines formations par le biais de WEBINAIRES ou bien de WEBCONFERENCES.

Les agents ont ainsi pu suivre les formations suivantes :

- *La formation d'intégration obligatoire pour 3 agents de catégorie C*

Concernant le Pôle Technique :

- *Le Passage de collègue à chef*
- *Tri à la source des biodéchets*
- *WEBCONFERENCES sur les dépôts sauvages*

Concernant le Pôle Communication et prévention des déchets :

- *WEBCONFERENCES : Comment accompagner les porteurs de projets de réemploi pour développer l'insertion professionnelle*
- *MOOC : Les clés de la fonction de régisseur d'avances et de recettes*

Concernant le Pôle Administratif :

- *L'organisation du classement des documents*
- *La TVA dans les collectivités*
- *WEBINAIRES-WEBCONFERENCES sur la comptabilité*
- *WEBINAIRES sur l'actualité juridique des ressources humaines*
- *La gestion RH des agents territoriaux depuis le 11/05/2020*
- *L'évolution du statut de l'élu*
- *Comment adopter une posture de coach au quotidien ?*
- *La maîtrise des réunions*
- *Panorama de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle de la FPT*

Dans le cadre de la promotion sociale, un agent a pu terminer sa préparation au concours de catégorie C, filière Technique, débutée en 2019 et suspendue lors des confinements et un agent a débuté au cours du 2^{ème} semestre 2020 une préparation au concours de catégorie B, filière administrative, principalement en distanciel.

Enfin, un agent nommé sur des fonctions d'Assistant de Prévention au 01/07/2020 a pu effectuer la formation préalable obligatoire des assistants de prévention (niveau 1) sur septembre 2020.

PARTIE 2 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

1 LA COLLECTE

1.1 DESCRIPTION DU SERVICE DE COLLECTE

Les déchets ménagers sont collectés et acheminés vers les centres de traitement suivant :

	Prestataire	Fréquence de collecte	Mode de présentation	Population desservie	Type de traitement	
Déchets ménagers	Collecte OMR	SEPUR	C2 à C6	Bac grenat	100 %	Unité de Valorisation Energétique Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte sélective emballages + J.M..	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle jaune	100 %	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte sélective verre	SEPUR	C1	Bac gris à couvercle vert	100 %	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte des encombrants	SEPUR	2 à 24 fois / an	Vrac sur trottoir	100 %	Centre de tri SUEZ Champigny-sur-Marne
	Collecte des déchets verts	SEPUR	7 à 32 fois / an	Sac papier, bac, fagot	18 %	Compost Val d'Europe Chalifert
	Collecte apport volontaire verre	OURRY	Variable	Colonne fixe	100 %	Centre de tri GENERIS Chelles
	Collecte apport volontaire OMR	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Unité de Valorisation Energétique Saint-Thibault-des-Vignes
	Collecte sélective apport volontaire emballages + J.M..	DERICHEBOURG-POLYCEJA	C2	PAVE fixe	1 %	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes

Déchets non ménagers	Collecte des déchets communaux	VEOLIA AUBINE	A la demande des communes	Bennes des services techniques	94 %	ISDND REP
	Collecte des marchés	SEPUR	Les jours des marchés	bac ou vrac sur le site des marchés	63 %	Unité de Valorisation Energétique Saint-Thibault-des-Vignes
	Apport direct OMR à l'UIOM	Communes	Variable	Véhicule communal	-	Unité de Valorisation Energétique Saint-Thibault-des-Vignes

Nota : Dans les parties suivantes, les chiffres sont indiqués à partir de l'année 2016 sauf dans le cas où les données n'ont pas été consolidées avec la même méthode ou n'ont pas été enregistrées.

1.1.1 Les tonnages des flux collectés

Flux des déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destinations des déchets collectés	Modes de traitement 2020	Mode de traitement 2019
Déchets ménagers résiduels	PAP	86 772	90 993	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes	Collecte en vue d'une valorisation	Collecte en vue d'une valorisation
	Points d'Apport Volontaire	1 500			116 111	118 998
Verre	AV	365	6 455	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	81,0%	76,6%
	PAP	6 090			Valorisation énergétique par incinération	Valorisation énergétique par incinération
Emballages journaux magazines	AV	228	10 156	Centre de tri Saint-Thibault-des-Vignes	92 515	91 259
	PAP	9 928			63,4%	62,8%
Déchets verts	Déchetterie	3 297	3 297	Plateforme compostage	Valorisation matière par recyclage	Valorisation matière par recyclage
	PAP	2 222			19 631	18 372
	Bennes des services techniques	834			13,4%	12,6%
Encombrants	Déchetterie	6 052	6 052	Installation de stockage des déchets non dangereux	Valorisation organique par compostage	Valorisation organique par compostage
	PAP	9 089			6 686	7 672
	Bennes des services techniques	7 875			4,6%	5,3%
Gravats	Déchetterie	4 041	4 041	Installation de stockage des déchets inertes	Enfouissement	Enfouissement
	Bennes des services techniques	101			27 158	28 007
Déchets ménagers spéciaux	Déchetteries	218	218	CHIMIREC/ECODDS	18,6%	19,3%
Pneus/piles/huiles organiques et minérales		52	52	ALIAPUR/COREPILE/QUATRA/CHIMIREC		
DEEE		426	426	ECOLOGIC/ECOSYSTEM		
Mobilier		953	953	ECOMOBILIER		
Bois		333	333	Plateforme de compostage		
Cartons		323	323	Centre de tri		
Journaux-magazines		98	98	Centre de tri		
Ferraille		417	417	Valorisateur		
Divers incinérables		450	450	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Textiles		Déchetteries/Communes	533	533	ECOTLC	
Déchets communes	Services techniques	327	327	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
Déchets des marchés	Bac ou vrac sur le site des marchés	745	745	Unité d'incinération de Saint-Thibault-des-vignes		
TOTAL		143 269	145 990		145 990	145 310

1.1.2 Les événements marquants de l'année 2020

En 2020, les tonnages collectés en porte à porte ont évolué conformément au tableau ci-dessous :

- Déchets ménagers résiduels : + 1,8 %
- Verre : + 7,9 %
- Emballages, journaux, magazines : + 8,2 %
- Encombrants : + 4,6 %
- Déchets verts : + 15,4 %
- Déchetteries : - 16,4%

Les ratios par habitant sont en augmentation. Un lien direct peut être fait avec la crise sanitaire de 2020 et les périodes de confinement propices au tri et à l'entretien des domiciles.

Déchets ménagers résiduels : 289 kg/hab.

Soit + 1 % par rapport à 2019

Emballages, journaux-magazines : 33kg/hab.

Soit + 6,5 % par rapport à 2019

Encombrants : 30 kg /hab.

Soit + 3,4 % par rapport à 2019

Déchets verts : 36 kg /hab.

Soit + 5,9 % par rapport à 2019 (hab vivant en pavillons uniquement)

Verre : 21 kg /hab.

Soit + 5 % par rapport à 2019

Déchetteries : 63 kg /hab.

Soit + 6,8 % par rapport à 2019

1.2 LA PRE-COLLECTE : LA CONTENEURISATION

1.2.1 Description de la conteneurisation

Pour la collecte des déchets ménagers résiduels et la collecte sélective, les 31 communes sont entièrement conteneurisées.

Trois conteneurs sont fournis :

- Un réservé aux déchets ménagers résiduels (bac grenat),
- Un réservé aux emballages et journaux/papiers (couverture jaune),
- Un réservé aux bouteilles, pots, bocaux en verre (couverture verte).

L'ensemble du parc appartient au SIETREM depuis le 31 juillet 2012.

1.2.2 L'état du parc en 2020

Déchets ménagers résiduels (2 roues, 4 roues)

	DECHETS MENAGERS RESIDUELS					Variation 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Quantité 2 roues	54 631	55 119	55 894	55 685	57 404	2,99%
Quantité 4 roues	12 513	13 181	13 326	14 565	13 685	-6,43%
Quantité totale	67 144	68 300	69 220	70 250	71 089	1,18%
Volume total en litre	16 247 970	16 685 410	17 017 690	17 460 820	17 787 040	1,83%

Collecte sélective

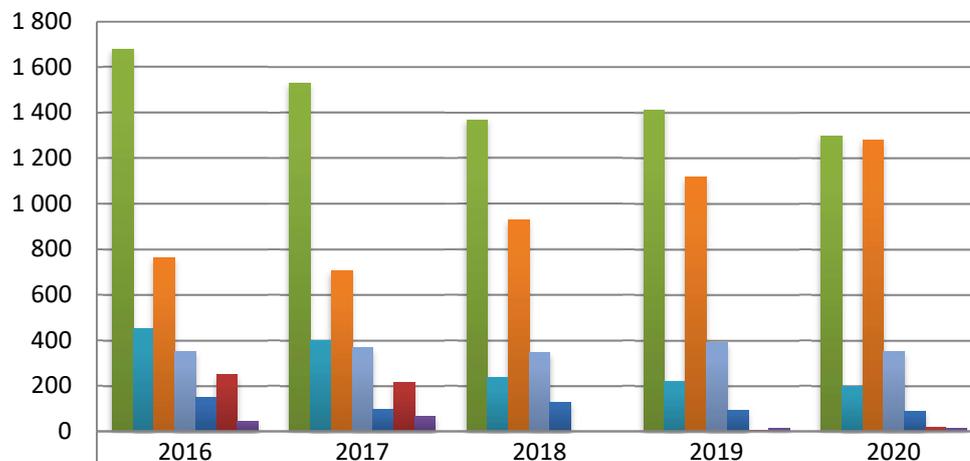
	VERRE					Variation 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Quantité (unités)	56 230	56 744	57 128	57 612	57 999	0,67%
Volume (litres)	3 051 110	3 093 915	3 113 630	3 167 205	3 201 585	1,07%

	EMBALLAGES					Variation 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Quantité (unités)	59 969	60 561	62 533	63 269	63 857	0,92%
Volume (litres)	11 153 870	11 363 560	11 751 940	12 098 040	12 403 200	2,46%

	VERRE + EMBALLAGES					Variation 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Quantité (unités)	116 199	117 305	119 661	120 881	121 856	0,80%
Volume (litres)	14 204 980	14 457 475	14 865 570	15 265 245	15 604 785	2,18%

Déchets ménagers résiduels

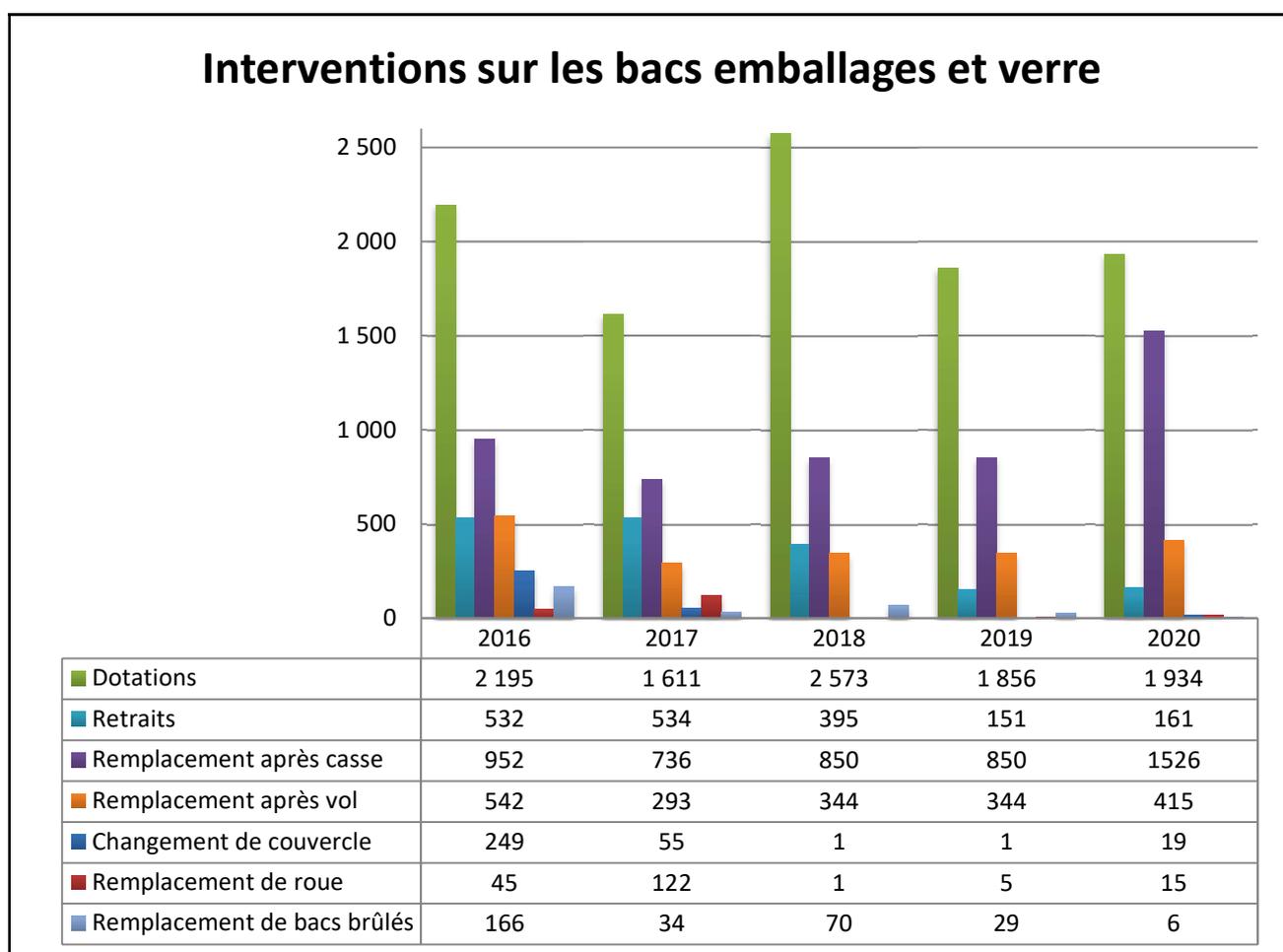
Déchets ménagers résiduels	TOTAL					Variation 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Dotations	1679	1531	1369	1412	1300	-8,62%
Retraits	453	400	238	218	200	-9,00%
Remplacement après casse	762	707	929	1116	1280	12,81%
Remplacement après vols	353	366	348	389	353	-10,20%
Remplacement de bacs brûlés	148	97	129	95	86	-10,47%
Changement de couvercles	249	215	1	5	17	240,00%
Remplacement de roues	44	67	1	14	14	0,00%
TOTAL	3688	3383	3015	3249	3250	0,03%
TOTAL hors dotation et retrait	1556	1452	1408	1619	1750	7,49%

Interventions sur les bacs OM

■ Dotations	1679	1531	1369	1412	1300
■ Retraits	453	400	238	218	200
■ Remplacement après casse	762	707	929	1116	1280
■ Remplacement après vols	353	366	348	389	353
■ Remplacement de bacs brûlés	148	97	129	95	86
■ Changement de couvercles	249	215	1	5	17
■ Remplacement de roues	44	67	1	14	14

Déchets : Emballages journaux, magazines et verre

Emballages journaux magazines et verre	TOTAL					Variation 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Dotations	2 195	1 611	2 573	1 856	1 934	4,0%
Retraits	532	534	395	151	161	6,2%
Remplacement après casse	952	736	850	850	1526	44,3%
Remplacement après vol	542	293	344	344	415	17,1%
Changement de couvercle	249	55	1	1	19	94,7%
Remplacement de roue	45	122	1	5	15	66,7%
Remplacement de bacs brûlés	166	34	70	29	6	-383,3%
TOTAL	4681	3385	4234	3236	4076	20,6%
TOTAL hors dotation et retrait	1954	1240	1266	1229	1981	38,0%

Interventions sur les bacs emballages et verre

1.2.3 Les événements marquants de l'année 2020

- Les dotations ont diminué par rapport à l'année précédente de -8,62 % pour les bacs de déchets ménagers, de -1,64 % pour les bacs de verre mais ont augmenté de +6,65% pour les bacs réservés aux emballages.

Il faut noter qu'en 2020 :

- Le nombre de bacs brûlés, toutes collectes confondues, est en baisse par rapport à 2019 (-18% soit 19 bacs de moins),
- Le nombre de bacs volés, toutes collectes confondues, est en légère augmentation par rapport à 2019 (+4,6% soit 35 bacs de plus),
- Le nombre de réparations roues ou couvercles reste faible mais en augmentation par rapport à 2019 (65 interventions),

1.3 LES DECHETTERIES

1.3.1 Description des déchetteries

Au 1^{er} janvier 2020, le SIETREM met à disposition de ses habitants un réseau de cinq déchetteries réparties sur le territoire dans les communes de Chelles, Croissy-Beaubourg, Noisiel, Saint-Thibault-des-Vignes et Chanteloup-en-Brie. Le service de déchetterie mobile a été maintenu sur les communes de Thorigny-sur-Marne et de Dampmart.

L'exploitation est confiée, par un marché public, à l'entreprise AUBINE-VEOLIA depuis le 01/11/2019 pour une durée de 4 ans.

Les habitants du territoire peuvent accéder à l'ensemble des déchetteries. Ils disposent chaque jour d'au moins une déchetterie ouverte aux horaires suivants :

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h-17h	9h-17h	Lundi & mercredi	9h - 13h	15h-19h	10h-19h30
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h-13h30		Mardi, jeudi & vendredi	15h - 19h	9h-13h	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h			Samedi	9h - 12h / 14h - 19h		
Dimanche	9h- 13h		9h - 13h	Dimanche	9h- 13h		10h - 13h

Localisation des déchetteries :

CHANTELOUP-EN-BRIE – ZAC du Chêne St Fiacre – rue des Temps Modernes.

CHELLES – ZAC de la Tuilerie – rue de la Briqueterie.

CROISSY-BEAUBOURG – ZA PARIEST – rue des Vieilles Vignes.

NOISIEL – Parc d'activités La Mare Blanche – rue de la Mare Blanche.

ST-THIBAUT-DES-VIGNES – ZAE La Courtillière – rue du Grand Pommeraye.

Chaque déchetterie est équipée de :

- 8 bennes au minimum
- 1 borne huile minérale
- 1 fût d'huile organique
- 1 caisson radiographie
- Caissons DDS
- Caisson piles et batteries
- Caisson capsules Nespresso
- Caissons néons et ampoules
- Caissons électroménagers
- 1 borne à vêtements
- 2 colonnes à journaux
- 1 colonne à verre
- 1 benne pour le mobilier
- 1 caisson pour les textiles et la literie

1.3.2 Les événements marquants de l'année 2020

- Les volumes collectés dans les déchetteries ont diminué considérablement de -16,4 % entre 2019 et 2020.
Les plus fortes baisses ont été constatées sur la déchetterie de Chanteloup-en-Brie (-26,7%) et de Noisiel (-24,4%). Les tonnages des trois autres déchetteries sont aussi en baisse.
Saint Thibault-des-Vignes, (-19,1%), Chelles (-10,9%) et Croissy-Beaubourg (-1,6%).
- Les chiffres de fréquentation ont baissé considérablement. Cela s'explique par la fermeture des déchetteries pendant cette période de confinement strict du 17 mars au 11 mai 2020.
- Dans le cadre de la crise sanitaire, un service d'accueil des administrés sur rendez-vous a été mis en place lors de la réouverture des sites du 11 mai au 31 juillet 2020.
- Le service de déchetterie mobile a été maintenu en 2020. Du fait de la crise sanitaire, 9 dates ont été maintenues sur les 12 dates prévues initialement. Le total du volume collecté s'élève à 48 tonnes soit une augmentation de 20% par rapport à 2019. Le nombre de visiteurs s'élève à 771 soit une augmentation de près de 10%. La déchetterie mobile a rencontré un franc succès en 2020.

Caractéristiques du réseau de déchetteries				
Nombre de déchetteries	5			
Nombre de visites	263 286			
Tonnage global entrant	15 116			
Mode d'exploitation	Marché Public			
Jours d'ouvertures	Tous les jours de la semaine			
Accueil des déchets dangereux des ménages	Oui			
Accès professionnels	Non			
Type de déchets acceptés	Mode de traitement	Poids par hab en Kg/an		
		2018	2019	2020
Gravats	ISDI	14,85	16,83	13,24
Déchets verts	Compost Val d'Europe	16,22	17,72	10,72
Encombrants	ISDND	19,20	22,98	19,75
Encombrants incinérables	UVE	0,00	0,00	1,47
Bois	Compost Val d'Europe	4,85	5,27	1,09
Ferrailles	CORNEC	1,61	1,58	1,37
Cartons	VEOLIA	0,97	1,26	1,06
Jx/mag.	VEOLIA	0,21	0,18	0,32
DDS	CHIMIREC	0,32	0,39	0,34
Autres	DEEE-COREPILE-ECODDS-ECOMOBILIER et autres	5,05	4,45	5,06
Textiles (apport volontaire)	ECO TLC	2,22	2,38	1,75

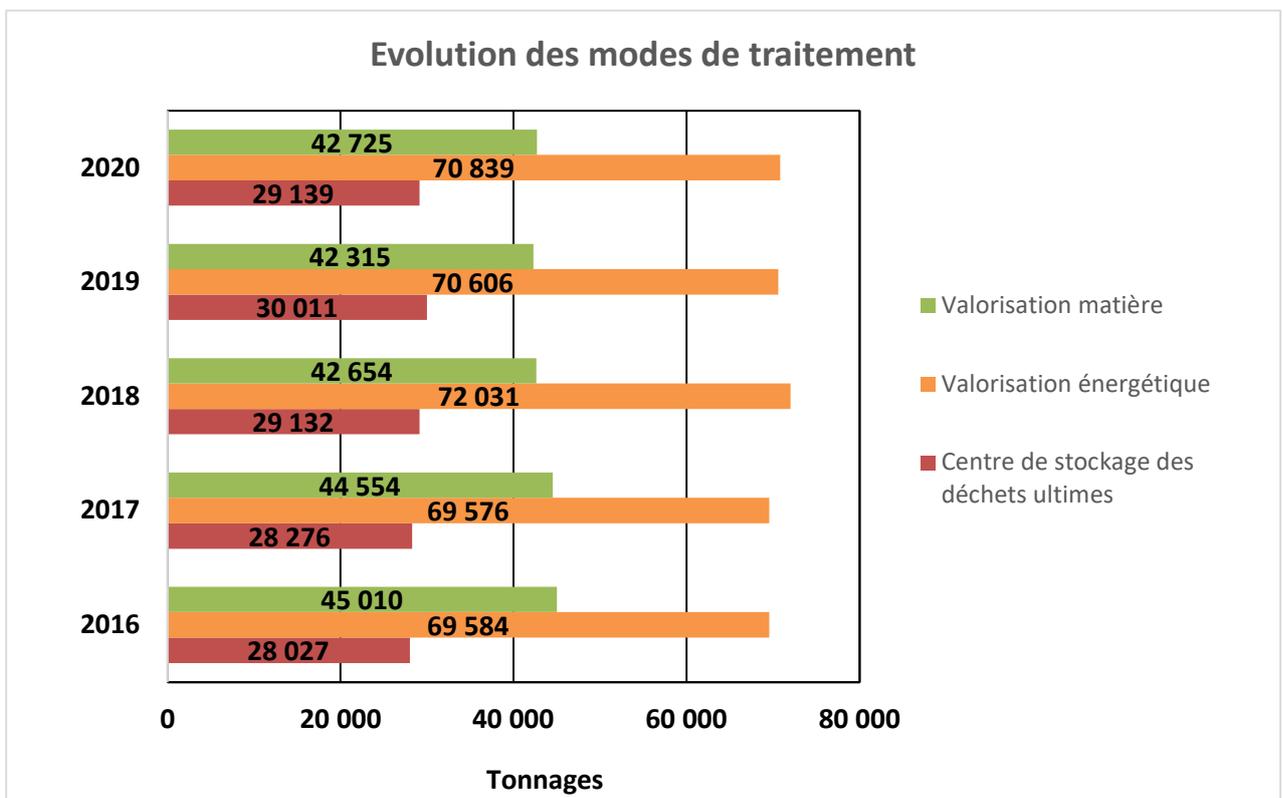
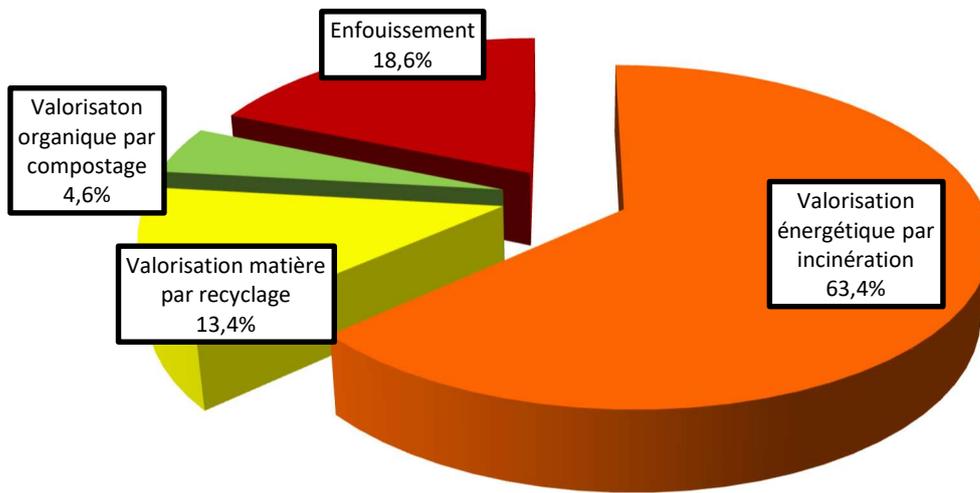
Voici une répartition des tonnages collectés dans les cinq déchetteries :

Déchetteries	Visiteurs		Poids par visiteur en Kg/an		Tonnage annuel	
	2020	Évolution	2020	Évolution	2019	2020
Saint-Thibault-des-Vignes	60 644	-32,54%	60	19,95%	4 483	3 628
Croissy-Beaubourg	24 393	1,32%	46	-2,79%	1 150	1 132
Noisiel	38 162	-38,96%	48	23,91%	2 404	1 818
Chelles	93 054	-2,76%	70	-8,36%	7 342	6 542
Chanteloup-en-Brie	46 262	-25,78%	42	-1,16%	2 655	1 947
Déchetterie mobile	771	9,52%	62	9,57%	40	48
Total	263 286	-21,46%	57	6,49%	18 074	15 116

2 LE TRAITEMENT

2.1 LES MODES DE TRAITEMENT

Au cours de cette année 2020, les ratios des modes de traitement ont évolué par rapport à 2019. Le volume de l'enfouissement a diminué de 3,5% et en même temps la valorisation énergétique et la valorisation matière ont augmenté chacune de 1%.



Liste et mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets du SIETREM

Installations où sont traités les déchets gérés par le SIETREM	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Valorisation réalisée
Usine d'incinération des déchets non dangereux	SIETREM	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE	Electricité
Centre de tri collecte sélective	SIETREM	GENERIS-VEOLIA	Recyclage matière
Installation de stockage de déchets	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	SUEZ RECYCLAGE VALORISATION	Enfouissement
Traitement organique par compostage	COMPOST VAL D'EUROPE	COMPOST VAL D'EUROPE	Compostage

2.2 L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

2.2.1 Description de l'installation

L'unité d'incinération appartenant au syndicat est située : 3, rue du Grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes.

Elle est implantée sur une superficie de 3,55 hectares.

Elle dispose de :

1. Deux lignes de fours avec grilles à rouleaux d'une capacité respective de :
 - 8 tonnes/heure pour la ligne N° 1,
 - 12 tonnes/heure pour la ligne N° 2,
2. Deux chaudières d'une capacité respective de :
 - 25 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 1,
 - 35 tonnes/heure de vapeur pour la ligne N° 2,
3. D'un turboalternateur de 10 MW,
4. D'un traitement des fumées Type "sec" (Electrofiltres + Filtres à manches)
5. Une installation d'un traitement DeNOx SCR sur les 2 lignes mis en service en janvier 2018,

Les mises en service industrielles ont été faites pour la Ligne 1 en 1985 et pour la Ligne 2 en 1995.

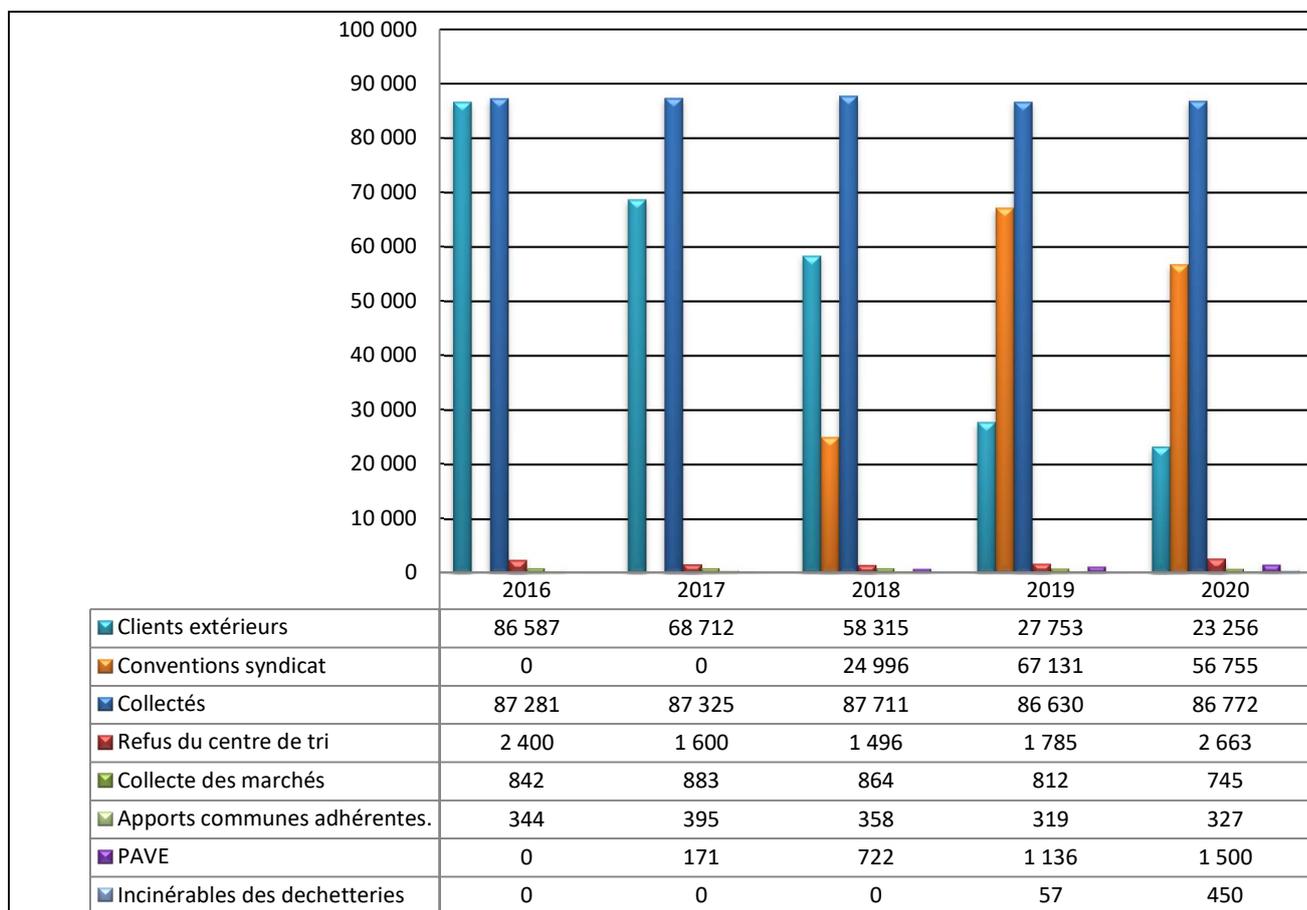
L'unité d'incinération est exploitée par la société SUEZ RECYCLAGE VALORISATION ENERGIE en Délégation de Service Public.

Elle dispose d'une capacité de traitement nominale de 155 000 tonnes de déchets par an (déchets ménagers et déchets industriels banals).

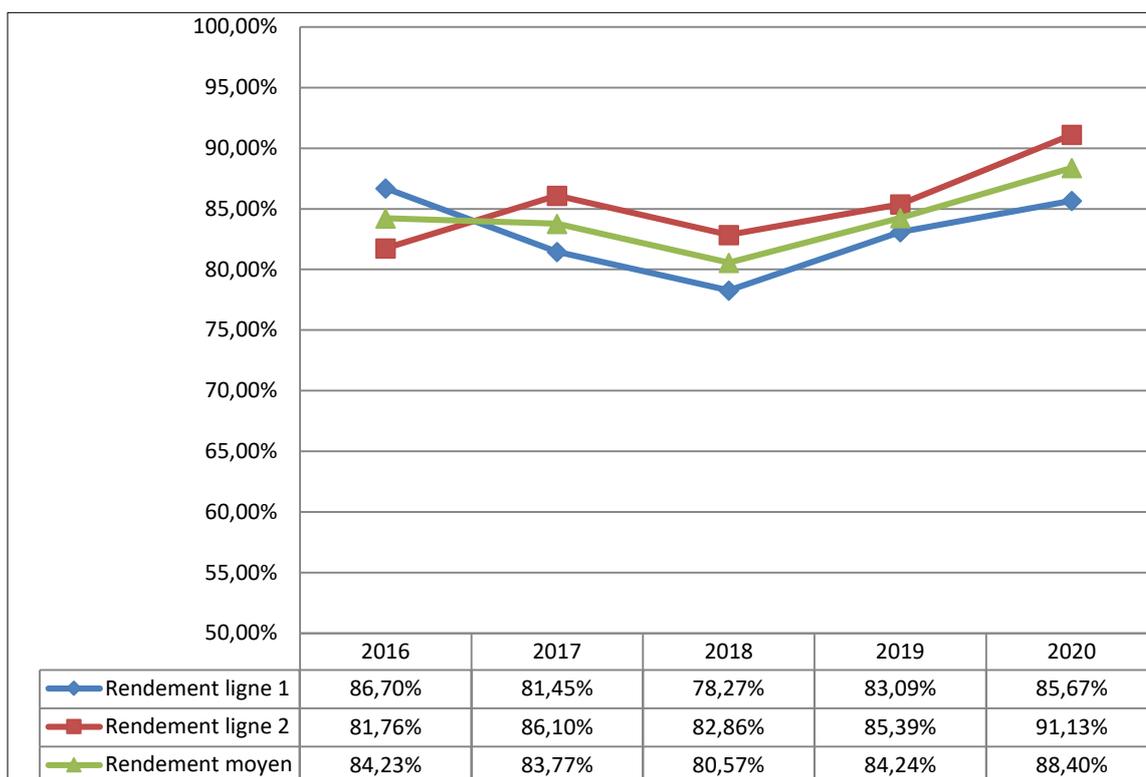
2.2.2 Les événements marquants de l'année 2020

Après plusieurs années de diminution, le ratio par habitant des déchets ménagers résiduels collectés présente une légère hausse de 2 kg par habitant qui pourrait être expliquée par la période de confinement strict à domicile.

Répartition des apports en tonne

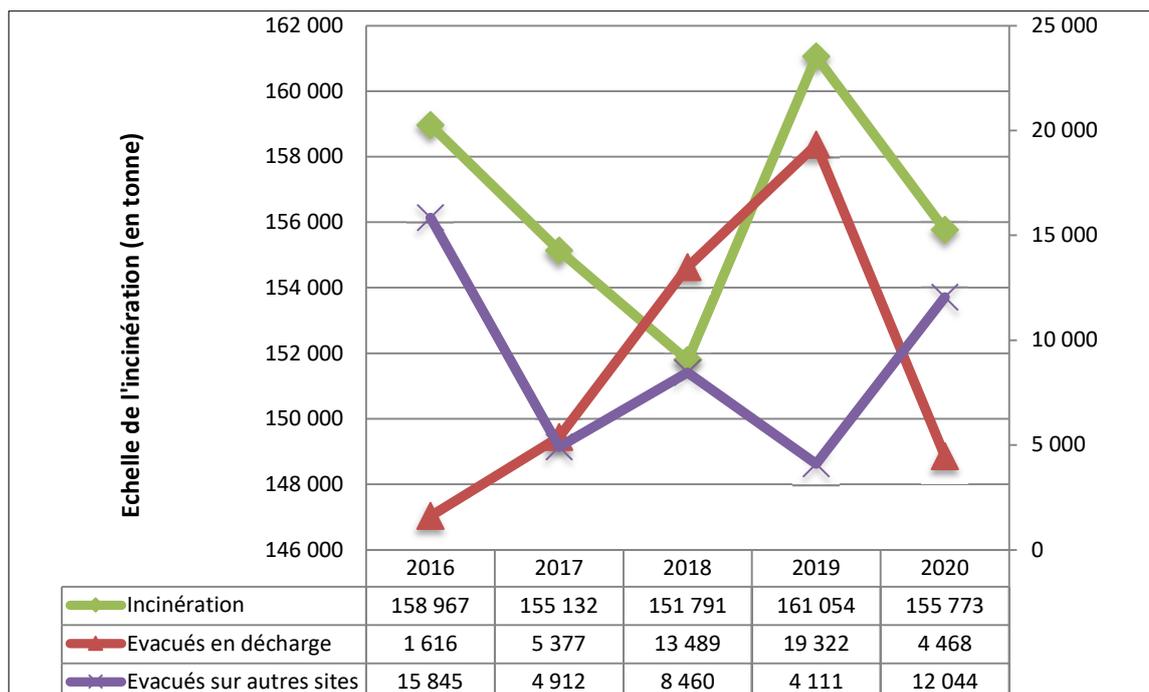


- Le rendement global moyen des fours d'incinération poursuit sa hausse en 2020 avec une augmentation de 4%, par rapport à 2019.

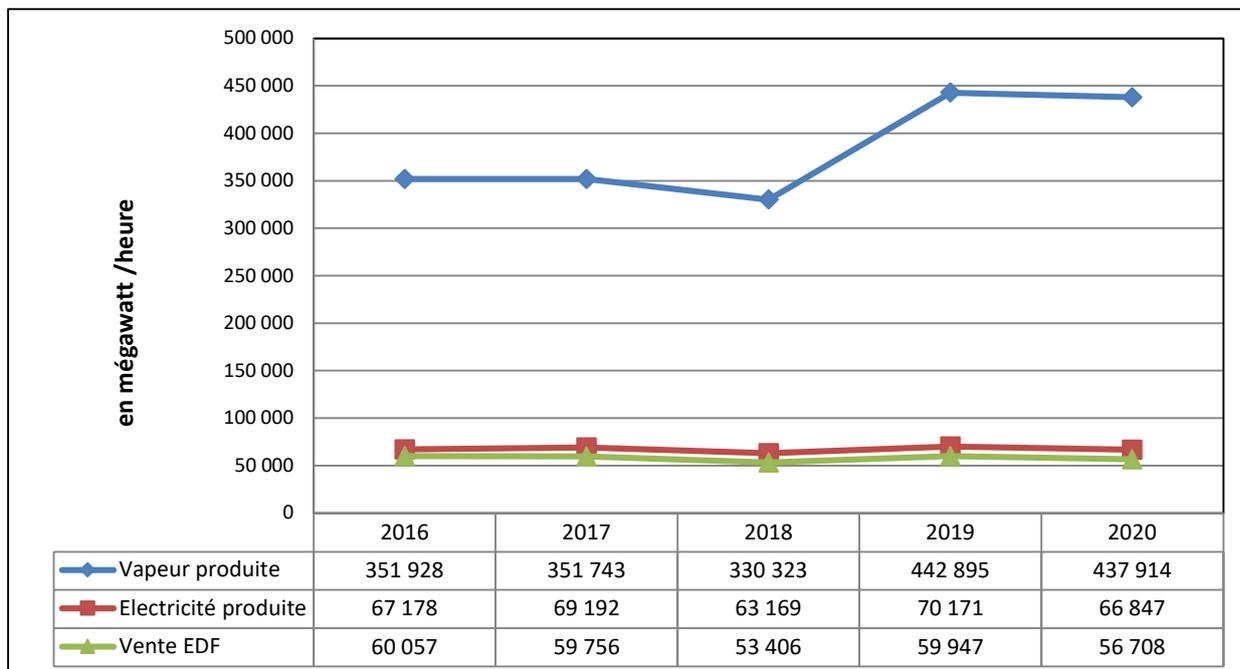


- Le site a réceptionné un total de 172 464 tonnes de déchets en 2020. 155 773 tonnes ont été incinérées et 12 044 tonnes ont été évacuées en incinération dans d'autres usines et 4 648 tonnes en centre d'enfouissement. Le SIETREM perçoit une redevance sur l'ensemble des tonnages extérieurs reçus et /ou incinérés.

L'incinération (en tonnes)



- En 2020, l'usine a produit 66 847 MWh et vendu 56 708 MWh à EDF.
- Les valeurs du rendement de chacune des lignes ainsi que les volumes d'énergie produits en 2020 sont nettement en baisse. En effet, suite à une avarie technique importante sur le groupe turbo alternateur, le rendement des chaudières a été diminué pour ne pas pénaliser le coefficient de performance énergétique de l'installation en attendant les réparations.



2.3 LE CENTRE DE TRI ET DE VALORISATION VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE

2.3.1 Description de l'installation

Cette prestation est réalisée par la société GENERIS-VEOLIA titulaire du marché. GENERIS assure le tri et le conditionnement des collectes sélectives d'emballages ménagers provenant du SIETREM (31 communes adhérentes au SIETREM, soit 305 292 habitants en 2020).

Le site se trouve sur le territoire de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, dans le département de Seine-et-Marne (77). Il est localisé dans la zone d'activités de la Courtillière. L'entrée du site se fait par la rue du Grand Pommeraye en face du siège du SIETREM et la sortie par la rue Freycinet.

Le site est soumis à l'arrêté préfectoral n°15/DCSE/IC/096 du 18 décembre 2015 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

Le centre de tri a été dimensionné pour une capacité de 25 000 t/an de déchets recyclables issus de la collecte sélective. Le centre de tri est ouvert sur 5 jours de travail par semaine sur 52 semaines par an (avec la possibilité de travailler le samedi si nécessaire).

Le 11 juillet 2019, un incendie majeur a ravagé le process du centre de tri. Seuls les locaux administratifs et le quai de déchargement ont été épargnés par les flammes.

Depuis ce tragique événement, les collectes sélectives sont réceptionnées sur le site VEOLIA situé sur la commune de Chelles et triées principalement sur le centre de tri de Monthyon grâce à une convention d'occupation temporaire signée entre le SMITOM Nord Seine-et-Marne, maître d'ouvrage du site, la société GENERIS-VEOLIA, exploitant, et le SIETREM en date du 22/07/2019.

En date du 20 décembre 2019, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de Seine-et-Marne a autorisé la reprise des activités suivantes :

- La réception et le transit temporaire de collectes sélectives des emballages ménagers dans la zone de déchargement épargnée par les flammes.
- La réception et le transit temporaire de collecte sélective de verre ménager sur la nouvelle plate-forme dédiée à cette activité.

Espace réception des collectes sélectives

Les premières collectes sélectives des emballages ménagers ont pu être réceptionnées à partir du 13 janvier 2020. La réception des déchets issus de la collecte sélective est prévue du lundi au vendredi, y compris les jours fériés. La capacité de stockage est réduite à 750 m³ sur une surface de 460 m².

Le contrôle visuel des entrants est fait dans cette zone.

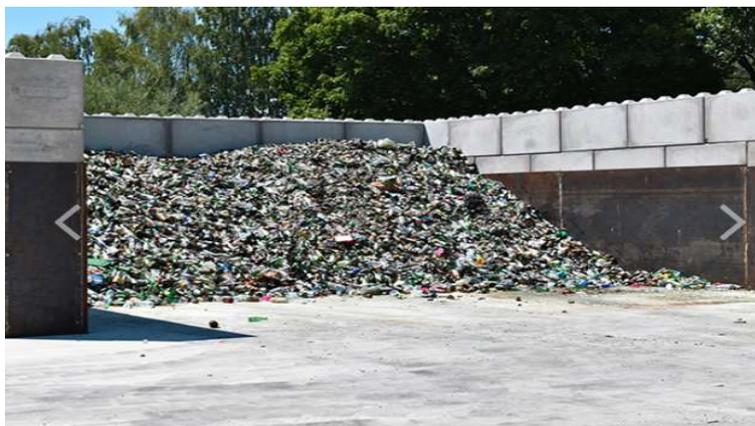


Espace réception des collectes Verre

Les travaux de la plateforme de réception de verre ont débuté en 2019, puis ont été interrompus par l'incendie.

Quand la mise en sécurité du site s'est terminée, les travaux de la plateforme de verre ont pu reprendre et se terminer au cours du 1^{er} semestre 2020.

Au 1^{er} juin 2020, les premiers déchargements de verre ont pu être réceptionnés.



Centre de traitement des déchets de Chelles

Le centre de traitement de déchets de Chelles de la société GENERIS groupe VEOLIA, est implanté sur des terrains appartenant pour une partie à la SNCF, entre les communes de Chelles, Vaires-sur-Marne et Gournay-sur-Marne. Le centre se trouve à proximité de la zone industrielle de la Trentaine.



Centre de tri de Monthyon

Le site se situe sur la commune de Monthyon (77 122), dans le nord de la Seine-et-Marne à 27 kilomètres du SIETREM (Lieu-dit "La Croix Gillet").

Le centre de tri de Monthyon fait partie du bâtiment du Centre Intégré de Traitement de Monthyon (CIT), appartenant au SMITON Nord Seine-et-Marne.



Le 30 avril 2019, l'activité du centre de tri a cessé. En effet, le centre devenait ancien et ne répondait pas aux nouvelles règles d'extensions de consignes de tri d'une manière économiquement viable. Suite au sinistre subi en 2019 sur le centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes, le SMITOM Nord Seine-et-Marne a mis à disposition son site afin de pouvoir trier les collectes du SIETREM. Le centre de tri dispose d'une capacité de traitement de 18 500 tonnes/an (tri CS) en deux équipes avec un passage chaîne d'environ 5 T/h.

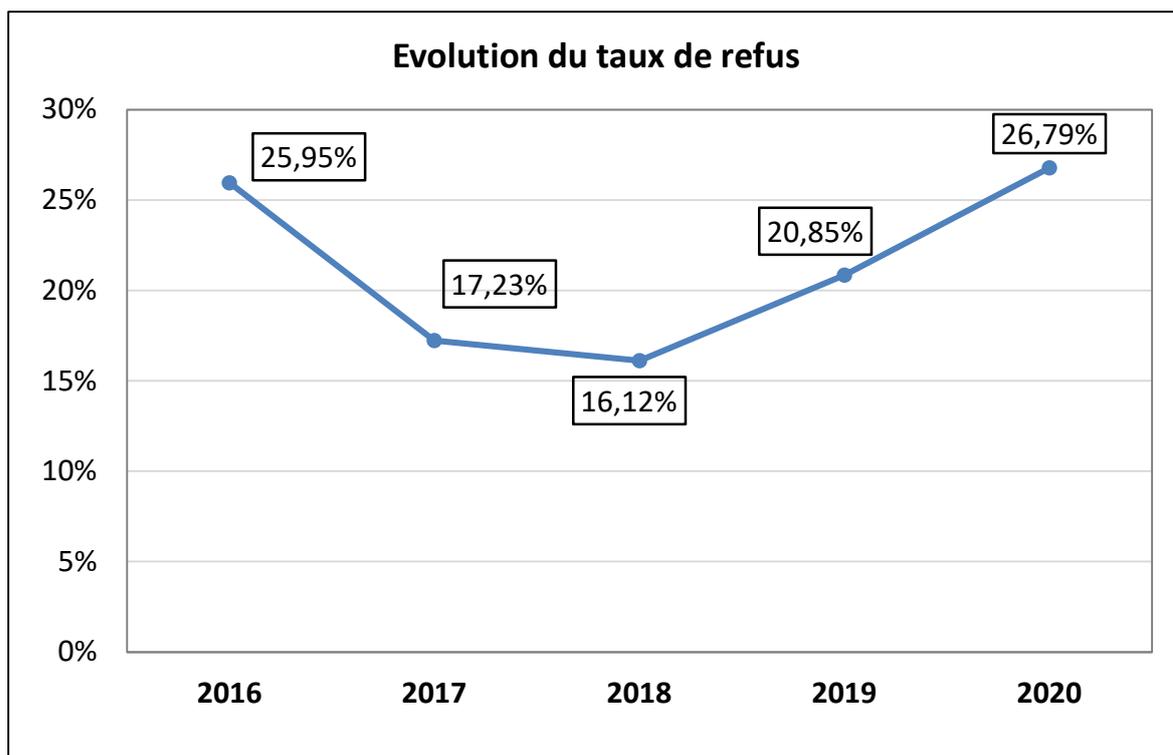
Le site est soumis à l'arrêté préfectoral : n° 2014/DRIEE/UT77 du 27 juin 2014 au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il est autorisé pour recevoir et trier la collecte sélective et y stocker les produits à valoriser.

2.3.2 L'évolution des tonnages valorisés

Matériaux	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020	Filière de recyclage
Journaux / magazines	2 551	3 019	2 674	1 900	1 343	8,60	10,10	8,86	6,26	4,40	UPM Chapelle Darblay
Cartons	1 787	2 218	2 247	2 088	2 185	6,03	7,42	7,44	6,88	7,16	GENERIS
Emballages en plastique	962	1 171	1 241	957	1 320	3,24	3,92	4,11	3,15	4,32	SUEZ
Briques alimentaires	46	119	144	89	84	0,16	0,40	0,48	0,29	0,28	REVIPAC
Acier	336	368	356	260	389	1,13	1,23	1,18	0,86	1,28	SUEZ
Aluminium	10	20	24	15	17	0,03	0,07	0,08	0,05	0,06	CORNEC SA
Autres papiers	1 159	926	725	1 400	1 785	3,91	3,10	2,40	4,61	5,85	GENERIS
Matières perdues suite incendie				200					0,66	0,00	
Total emballages triés	6 851	7 841	7 412	6 909	7 123	23,10	26,23	24,55	22,77	23,33	
Verre porte à porte	5 596	5 523	5 675	5 620	6 053	18,87	18,48	18,80	18,52	19,83	VERALLIA
Verre apport volontaire	231	242	292	360	365	0,78	0,81	0,97	1,19	1,20	VERALLIA
Total verre	5 850	5 744	5 967	5 980	6 418	19,73	19,21	19,77	19,71	21,02	VERALLIA
Refus	2 400	1 600	1 496	1 958	2 721	8,09	5,35	4,96	6,45	8,91	UVE

L'analyse de l'évolution montre que :

- La quantité totale de matériaux recyclés est en légère augmentation ;
- La quantité par habitant suit la même courbe ;
- Les quantités de journaux-magazines ont considérablement baissées alors que dans le même temps on observe une hausse des quantités de cartons. Le confinement strict à domicile, la dématérialisation de la presse et des achats ont sans doute accentué ce phénomène déjà amorcé les années précédentes ;
- Les tonnages de verre collectés ont augmenté de près de 7% par rapport à 2019 ;
- Le taux de refus (quantité de refus centre de tri incinérée/quantité d'emballages-papiers collectée) était de 16% en 2018 (centre de tri de Saint-Thibault-des-Vignes, procédé de tri automatisé) alors qu'il était de 26% en 2016 (centre de tri de Chelles procédé de tri manuel). En 2020, le taux de refus remonte à 27% (centre de tri de Monthyon procédé de tri manuel avec une perte importante de matériaux valorisables sur la chaîne de tri).
- 97 prélèvements ont été réalisés sur le contenu des bennes de collectes sélectives en 2020. Le taux de refus moyen du contenu des bennes se maintient de 23% indiquant ainsi que la qualité du geste de tri des habitants ne s'est pas dégradée durant cette période de crise sanitaire. L'amplitude du taux moyen de refus varie de 9% à 54%. Cette forte variabilité traduit une qualité de gisement très hétérogène d'un secteur à l'autre du territoire du SIETREM.



PARTIE 3 : COUT DU SERVICE PUBLIC

1. LES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

1.1 Nature des contrats

ENTREPRISE	NATURE DE LA PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DUREE	ECHEANCE
SEPUR	Déchets verts	MP 3 ans+1	27/02/2024
SEPUR	Collecte OM	MP 8 ans Lot1	31/05/2025
	Collecte sélective		
	Encombrants		
POLYCEJA-DERICHEBOURG	Collecte OM PAVE	MP 8 ans Lot2	31/05/2025
	Collecte sélective PAVE		
GENERIS	Exploitation du centre de tri	MP 6 ans	30/06/2023
SUEZ RV ENERGIE	Traitement par incinération	DSP 20 ans	31/12/2025
AUBINE-VEOLIA	Déchetteries	MP 4 ans	30/10/2023
AUBINE-VEOLIA	Déchets communaux	MP 4 ans+1	30/06/2022
ESE	Conteneurisation	MP 4 ans+1	30/01/2022
OURRY	Apport Volontaire VERRE	MP 1 an	31/12/2019

1.2 Les événements importants de l'année 2020

Au cours de l'année 2020 :

- Le marché de collecte et de traitement des déchets verts a été notifié à l'entreprise SEPUR pour le lot collecte et à l'entreprise COMPOST VAL D'EUROPE pour le lot traitement à compter du 01/03/2020.

2. LES INDICATEURS ECONOMIQUES

2.1 Les indicateurs économiques de l'année

Tous les chiffres de ce chapitre proviennent de la matrice des coûts établie sur les bases de la recommandation de l'ADEME et de l'ORDIF.

Décomposition du coût du service par poste de dépense

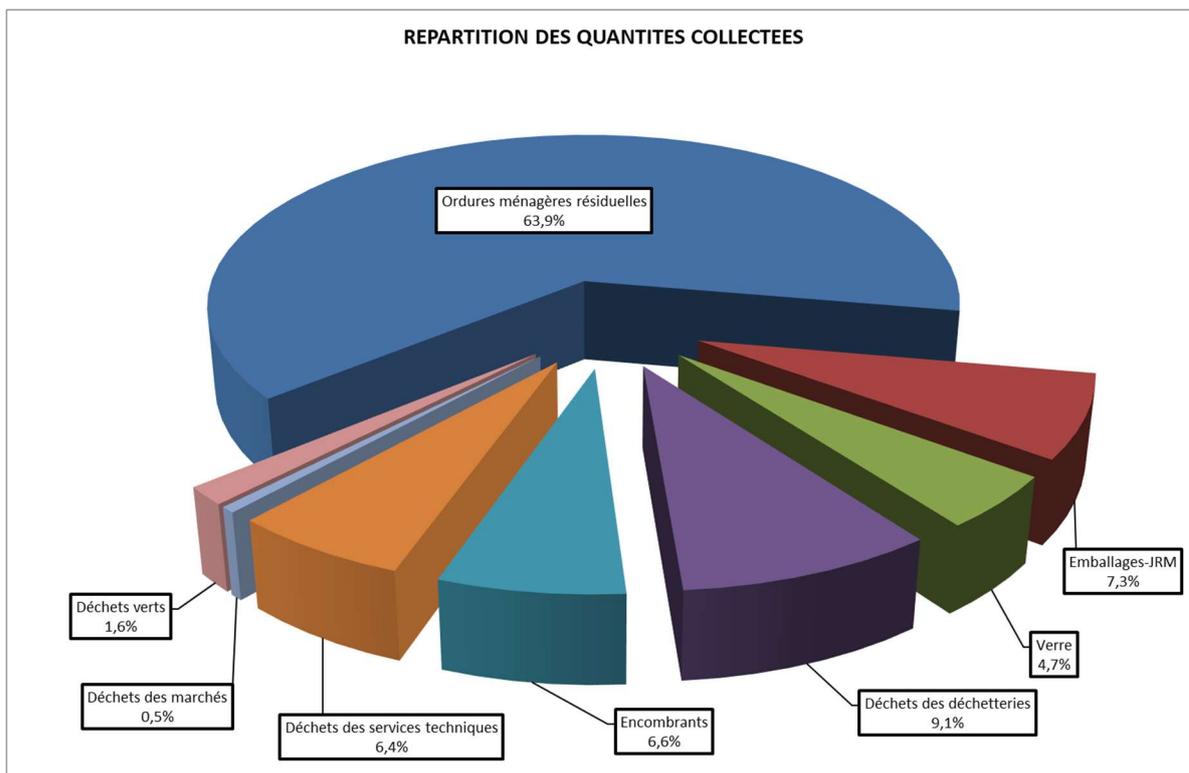
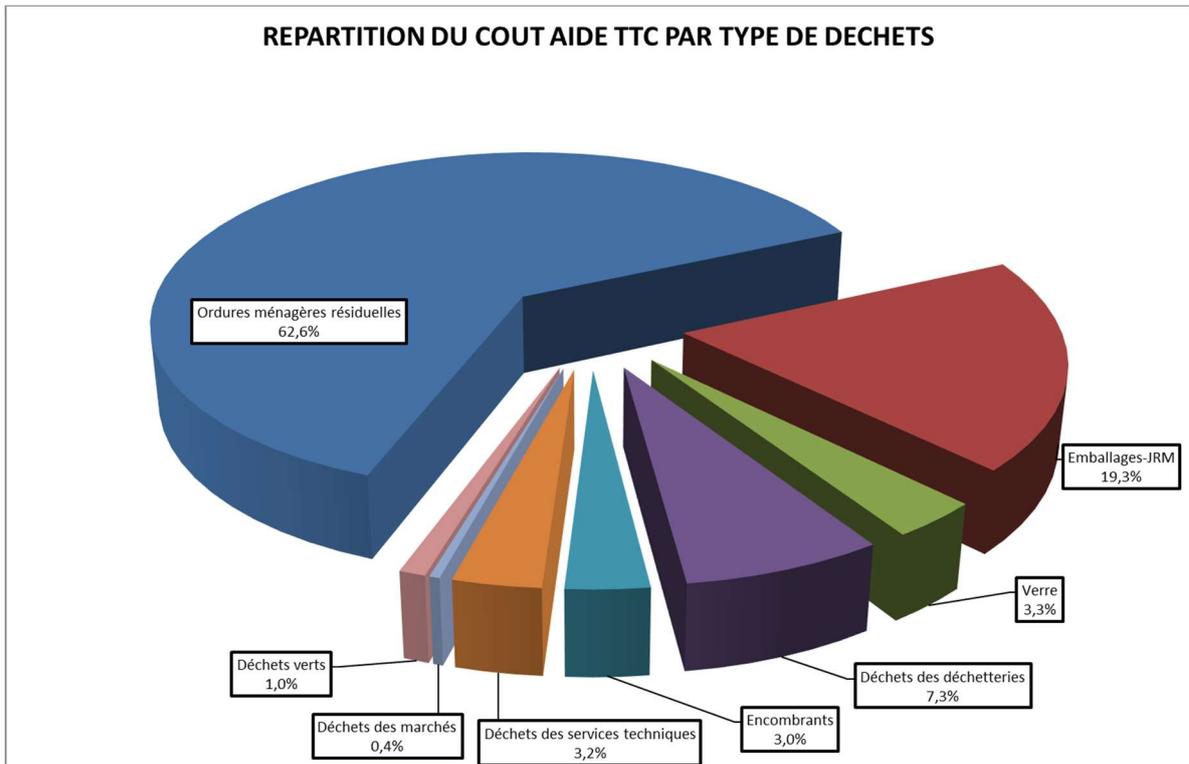
INDICATEURS ECONOMIQUES	2020		2019	
	Total en €	en € par habitant	Total en €	en € par habitant
CHARGES				
Charges de structure	1 334 659 €	4 €	1 212 446 €	4 €
Charges de communication	388 379 €	1 €	406 354 €	1 €
Charges techniques	34 496 931 €	113 €	34 639 264 €	114 €
Prévention	214 410 €	1 €	202 990 €	1 €
Pré-collecte et collecte	12 719 432 €	42 €	11 751 383 €	39 €
Transport	922 127 €	3 €	788 574 €	3 €
Traitement	20 516 451 €	67 €	21 743 293 €	72 €
Enlèvement des déchets dangereux	124 511 €	0,4 €	153 024 €	0,5 €
Total des charges HT	36 219 970 €	119 €	36 258 063 €	119 €
TVA Acquittée	472 358 €	2 €	459 518 €	2 €
PRODUITS				
Recettes industrielles	8 495 472 €	28 €	10 447 182 €	34 €
Soutiens éco organismes	2 046 680 €	7 €	3 320 701 €	11 €
Aides	117 299 €	0 €	133 537 €	0 €
Total des produits	10 659 450 €	35 €	13 901 420 €	46 €
COUT DU SERVICE PUBLIC COUT AIDE TTC	26 032 878 €	85 €	22 816 161 €	75 €
TEOM	16 971 306 €	56 €	16 760 404 €	55 €
Contribution des collectivités	8948910	29 €	8571084	28 €
Population	305 292		303 420	

Décomposition des coûts par flux

2020	FLUX DE DECHETS								Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages-JRM	Verre	Déchets des déchetteries	Encombrants	Déchets des services techniques	Déchets des marchés	Déchets verts	
Coût complet	22 680	6 978	1 198	2 628	1 093	1 159	136	348	36 220
Coût technique	14 843	6 523	1 075	2 564	1 093	1 159	119	348	27 724
Coût partagé	14 444	5 061	1 016	2 486	1 044	1 159	119	348	25 678
Coût aidé HT	14 409	5 008	1 002	2 471	1 044	1 159	119	348	25 561
Coût fiscal (TVA acquittée)	42	33	2	244	2	115	0	34	472
Coût aidé TTC	14 451	5 041	1 004	2 715	1 046	1 273	120	382	26 033

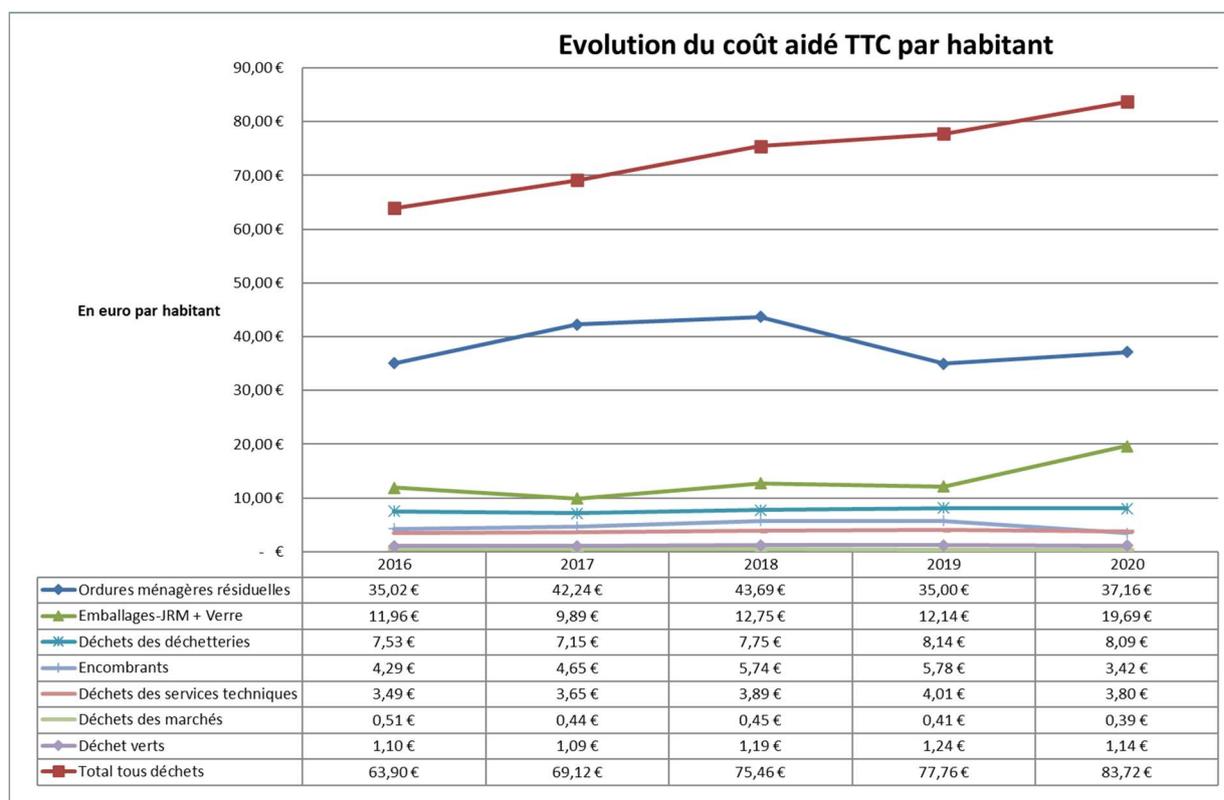
Définitions :

- Coût complet : total hors taxes des charges d'élimination des déchets ménagers
- Coût technique : coût complet diminué des recettes industrielles
- Coût partagé : coût technique diminué des soutiens des Eco-organismes
- Coût aidé HT : coût partagé diminué des aides
- Coût aidé TTC : coût aidé hors taxes augmenté de la TVA acquittée

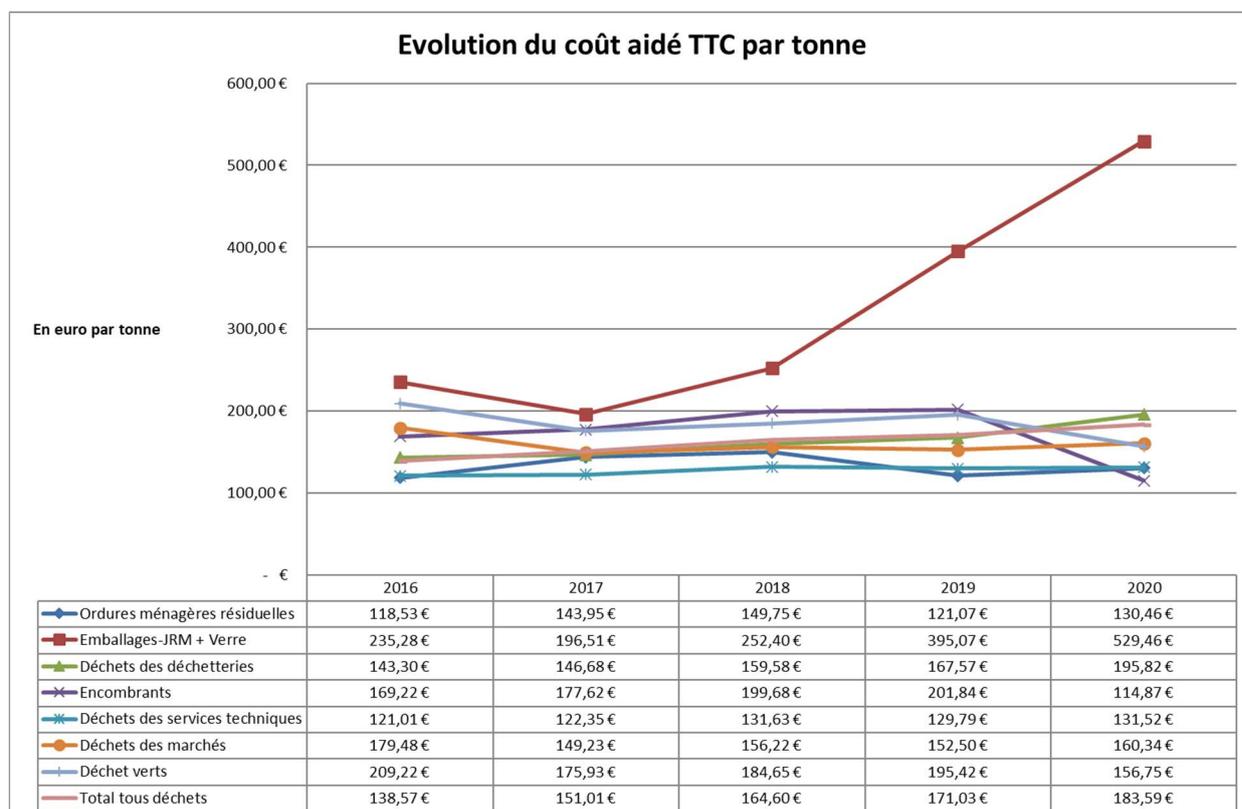


2.2 L'évolution des coûts aidés TTC

2.2.1 Par habitant depuis 2016



2.2.2 Par tonne depuis 2016



2.2.3 Taux et produits votés pour la TEOM en 2020

En 2020, le montant de TEOM par habitant sur le territoire du SIETREM (85 €/hab) est resté inférieur aux dernières moyennes nationales et régionales connues, c'est-à-dire 2017 (117 €/hab).

Le taux moyen de TEOM sur le territoire du SIETREM voté pour 2020 a été maintenu au niveau de celui de 2019 soit 6,45%.

PARTIE 4 : COMMUNICATION

1 LES PLAN DE COMMUNICATION ET SES OBJECTIFS

Le plan de communication et ses objectifs sont définis par le Bureau Syndical, et les actions et missions qui en découlent sont pilotées par le service communication du SIETREM.

La communication a pour objectif de faire connaître et de valoriser les actions et la politique du SIETREM en matière de gestion des déchets (auprès des habitants, partenaires, presse, élus et collectivités du territoire). Différents outils sont créés afin d'informer et de sensibiliser au mieux sur les gestes éco-citoyens à adopter et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En plus des nombreux outils « papier » tels que les guides, plaquettes, lettres, affiches..., le site internet du SIETREM centralise toutes les informations dont les habitants ont besoin. Pour être toujours plus réactif et proche du public, de nombreux messages sont régulièrement postés sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. Ponctuellement, des animations événementielles sont organisées par le syndicat comme la Journée Portes Ouvertes, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Semaine Nationale du Compostage de Proximité, la Semaine du Développement Durable... À la demande des collectivités adhérentes, le SIETREM participe très régulièrement à des festivités municipales ou intercommunales pour informer et sensibiliser les habitants à la prévention, au tri et à la bonne gestion de leurs déchets.

1.1 Les principaux supports de communication distribués aux habitants en 2020

La lettre du SIETREM (Editée à 127 000 exemplaires et distribuée 4 fois par an, dans toutes les boîtes aux lettres du territoire)
Calendriers et guides de collecte personnalisés pour chaque commune
Guides et plaquettes du compostage
Guides sur la bonne gestion des déchets
Plaquettes d'informations sur les déchetteries
Plaquettes consignes de tri emballages et papiers
Plaquettes sur les Points d'Apport Volontaire Enterrés (PAVE)
Rapports annuels d'activité synthétiques 2019 diffusés aux communes du territoire
Autocollants de consignes de tri verre et emballages
Banderoles de signalétique déchetteries, banderoles de signalétique compostage
Flyers sur la bonne présentation des déchets
Livret « 0 déchet ou presque »
Guides « Que deviennent nos déchets ? »
Flyers, affiches et programmes des événements
Autocollants « Stop pub »
Affiches consignes de tri
Livrets sur le gaspillage alimentaire et la prévention

1.2 Les objets promotionnels distribués en 2020

Fourniture de boîtes à goûter pour les enfants sensibilisés dans les écoles
Fourniture de stylos en matière recyclée distribués sur les manifestations
Fourniture de sacs lors des manifestations auxquelles participe le SIETREM ou lors d'événements organisés par le syndicat
Fourniture de magnets lors des opérations de sensibilisation en porte-à-porte
Distribution de cahiers d'écriture pédagogique et ludique à tous les enfants de CM1 scolarisés sur le territoire
Distribution d'agendas personnalisés aux élus du territoire
Fourniture de frisbees aux enfants sensibilisés en centre de loisirs
Prêt de gobelets réutilisables
Fourniture de graines dans le cadre d'opérations sur le compostage
Fourniture de cahiers en papier recyclé lors de certaines réunions
Fourniture de clés USB en plastique recyclé lors de certaines réunions
Distribution de bloc-notes pédagogiques lors des formations compostage
Distribution de savons parfumés dans le cadre d'opération 0 déchet
Distribution de pinces de conservation
Fourniture de règles sur lesquelles figurent les consignes de tri lors d'interventions sur le tri
Distribution de réglottes mémo-tri
Distribution de verres doseurs pour cuisiner les justes quantités

1.3 Les nouveautés ou faits marquants 2020

- Communication de crise dans le cadre de la pandémie COVID-19 :
 - Déploiement d'une communication quotidienne sur les supports de communication du syndicat et à destination des collectivités membres du territoire du SIETREM pour informer la population en temps réel sur l'organisation des services (et notamment des collectes) dans ce contexte de crise sanitaire.
 - Création de dispositifs de communication spécifiques face à la réorganisation de certains services (déchetteries, distributions de composteurs...) pour faire suite aux directives gouvernementales.
- Réalisation d'une campagne de communication 360° intitulée « protégeons notre environnement » pour sensibiliser la population au respect de l'environnement.
- Lancement du jeu « Game of tri » sur le site internet du SIETREM ou via l'application disponible sur l'AppStore et GooglePlay.
- Elaboration en interne du livret « 0 déchet ou presque ».
- Réalisation d'une vidéo ludique et pédagogique sur le tri des déchets dédiée au jeune public.

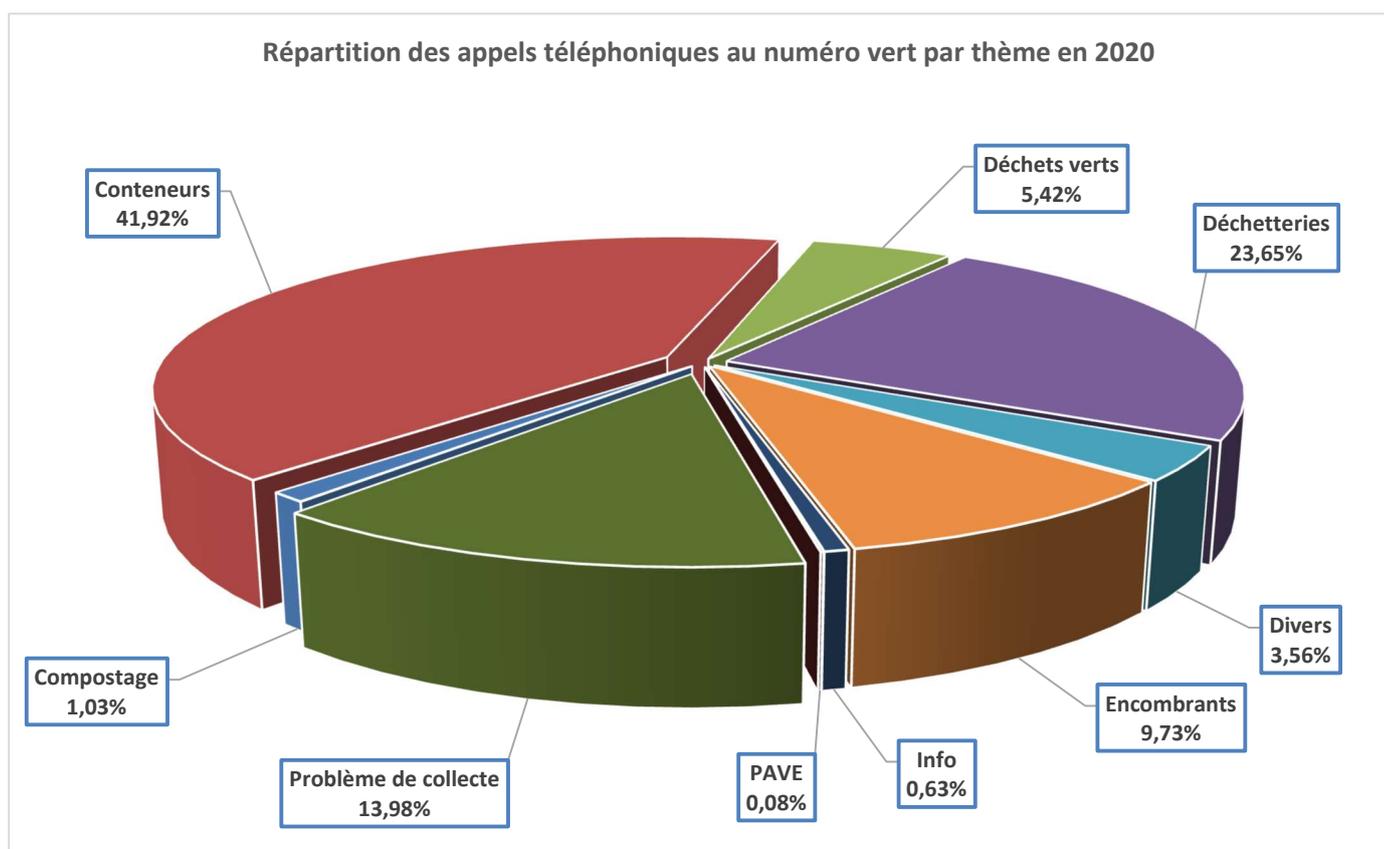
- Modernisation de la lettre du SIETREM
- Création en interne de 2 jeux « Chamboule tes habitudes » et « La roue anti-gaspi » à partir de matériaux 100 % recyclés.
- Création de la page Instagram du SIETREM.
- Suite aux élections et à la mise en place de la nouvelle gouvernance, organisation d'un séminaire des Maires et des élus du territoire pour définir les axes de travail prioritaires pour le nouveau mandat.

2 LA GESTION DU NUMERO VERT

Le numéro vert est un numéro d'appel téléphonique mis à disposition des usagers du SIETREM pour répondre aux diverses réclamations, dotations-maintenance de conteneurs, questions sur le tri, horaires d'accès en déchetteries, dérogations. Ce numéro fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Ce poste de travail gère également les mails, les télécopies et les courriers des habitants.

Nombre et Répartition des Interventions

	2016	2017	2018	2019	2020
Appels	6 307	7 934	8 053	6 668	8 048
Mails	730	1 463	1 944	1 819	4 403
Télécopies	36	50	14	4	1
Courriers	21	26	26	6	7
Facebook	2	32	70	156	285
TOTAL	7 096	9 505	10 107	8 653	12 744



3 LA PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Titre de la manifestation	Ville	Date	Horaires	Animation	Nb d'agents mobilisés	Nb de personnes sensibilisées
Journée de la femme	Salle des fêtes Chalifert	Dimanche 8 mars 2020	13h30-16h	Compostage	2	12
Un été aux 2 parcs	Noisiel	jeudi 23 juillet 2020		Gaspillage alim	2	34
Formation	SIETREM	samedi 5 septembre 2020	13h30-18h	Compostage	2	49
Forum des associations	Torcy	samedi 5 septembre 2020	13h-18h	Collecte déchets verts Compostage	2	9 collecte DV, 21 compostage, tri 7
Fête de quartier de la ferme du buisson	Noisiel	samedi 12 septembre 2020	14h30-17h30	Stand infos chamboule tout	2	61
Formation	SIETREM	samedi 3 octobre 2020	13h30-18h	Compostage	2	64
Animation hypermarché	Centre commercial Bay 2 Collégien	lundi 5 octobre	10h00-17h00	stand info tri	2	89
Semaine de l'environnement	Montfermeil	mercredi 7 octobre 2020		Longue vie	3	30
Fête de la nature	Emerainville	samedi 10 octobre 2020	14h-18h	Basket tri	2	74
Formation compostage en visio	SIETREM	samedi 21 novembre	13h30-17h30	compostage	2	38
Animation zéro déchet en visio école ENPC	SIETREM	mercredi 25 novembre	17h-18h	zéro déchet	2	8

4 LES ANIMATIONS REALISEES AUPRES DU PUBLIC SCOLAIRE ET DES CENTRES DE LOISIRS

1. Les animations scolaires

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes des animations scolaires qui se déroulent en classe, en présence de l'enseignant.

L'intervention se déroule en deux sessions :

- 1^{ère} session sur la prévention et l'incinération des déchets,
- 2^e session sur le tri des déchets et le recyclage (soit 2 fois une heure et demie).

En 2020, 792 élèves ont été ainsi sensibilisés à la prévention et au tri des déchets.

2. Les animations en centres de loisirs

Le SIETREM propose aux collectivités adhérentes durant les vacances scolaires des animations adaptées aux enfants de cycle 3 (CM1, CM2 et 6^e) dans les centres de loisirs. Ces animations ont pour but de sensibiliser les écoliers à la réduction et au tri des déchets de façon plus ludique que dans le cadre des animations scolaires.

Des jeux sont proposés :

- Le « cabas malin »,
- Le « tri magnétique »,
- « Les 4 familles »
- Le jeu « stop déchets ».

En 2020, 48 enfants ont été sensibilisés à la prévention et au tri des déchets.

Parallèlement aux animations « classiques », un certain nombre de participants bénéficient des visites de l'UVE qui sont organisées sur demande en après-midi.

Interventions dans les écoles de cycle 3 et les centres de loisirs en 2020	
Animations scolaires	33 classes soit 792 élèves sensibilisés
Animations centres de loisirs	Prévention des déchets : 48 enfants sensibilisés Tri des déchets : 24 enfants sensibilisés

En raison de la crise sanitaire et suite aux différentes mesures gouvernementales, les éco-agents n'ont pas pu sensibiliser autant d'enfants que les années précédentes. Il en est de même pour les sensibilisations en porte-à-porte. Les activités de cette équipe ont été réorganisées temporairement. Les personnels ont été affectés provisoirement à d'autres missions et ont apporté leur concours aux services déchetterie, prévention et numéro vert.

5 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION REALISEES EN PORTE-A-PORTE EN 2020

Au cœur du métier d'éco-agent, la sensibilisation directe de l'utilisateur « en porte-à-porte » est l'opération principale de communication de proximité. Elle consiste à se rendre chez les habitants afin de leur fournir les informations ainsi que toute la documentation nécessaire sur la bonne gestion de leurs déchets, les consignes de tri et les services proposés par le SIETREM pour l'évacuation de leurs déchets ménagers.

En 2020, 4 245 personnes ont été sensibilisées par l'équipe des éco-agents.

Sensibilisations en porte à porte	
Nombre de logements sensibilisés	21 085 logements 4 245 personnes rencontrées
Problèmes ponctuels (livraison d'outils de communication, affichage dans les locaux poubelles...)	41 problèmes ponctuels traités

PARTIE 5 : PREVENTION DES DECHETS

Depuis 2009, le SIETREM s'est engagé dans une politique de prévention. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020 du SIETREM, en cohérence avec les dispositions générales du Code de l'Environnement sur l'économie circulaire et la prévention des déchets ainsi qu'avec les objectifs de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, s'est fixé 4 objectifs globaux :

1. Réduction de 10% du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010.

En 2010, la quantité des D.M.A. était de 483 kg/hab.

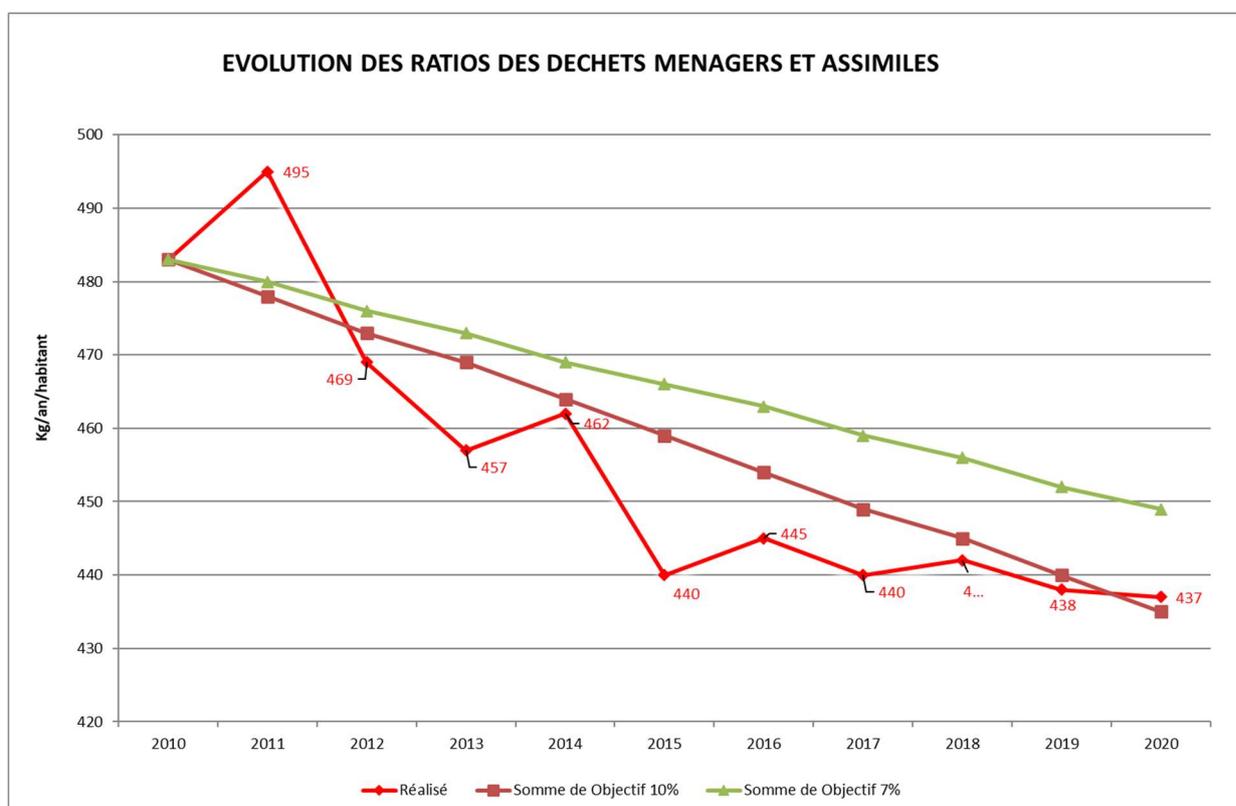
Le SIETREM s'est donc fixé un objectif de réduction de l'ordre de 48 kg/hab. par rapport à 2010, pour atteindre un niveau de 435 kg/hab. en 2020.

Depuis 2012, les tonnages des D.M.A. sont en baisse constantes en deçà de l'objectif de réduction de 10%.

Cette année 2020, tout à fait exceptionnelle en raison de la crise sanitaire et du confinement, a permis aux habitants du territoire de réaliser davantage de travaux, trier et ranger leur maison, ce qui a engendré une hausse des dépôts en déchetteries et des collectes des encombrants et déchets verts.

Les tonnages de 2020 représentent 437 kg/hab soit 2 kg de plus qu'attendu.

2. Réduction de la nocivité des déchets par une réduction de l'utilisation des produits générant des déchets dangereux et par un traitement approprié de ces derniers.
3. Accompagnement de la population à un changement de comportement et une consommation plus durable.
4. Développement de la mobilisation et de la coopération des collectivités adhérentes au SIETREM et d'autres acteurs du territoire (associations, entreprises, autres institutions...).



1 **LE COMPOSTAGE**

Le compostage individuel

L'opération de compostage domestique, lancée en 2008, se poursuit avec succès aussi bien dans l'habitat pavillonnaire, que dans l'habitat collectif.

Des formations sont proposées aux habitants 4 fois par an. Elles durent 1h30 et sont composées de 2 parties :

1. Partie théorique en salle avec un guide composteur du SIETREM. Présentation d'un diaporama avec explications des consignes, du processus et des bienfaits du compostage.
2. Partie pratique au jardin de démonstration du SIETREM assurée par *La voie du jardinier*. Utilisation du compost au jardin et son importance pour la fertilité du sol.
 - 1 197 composteurs ont été distribués lors de 19 journées de retrait.
 - 1 119 nouveaux foyers ont été équipés.
 - 151 personnes ont été formées par le SIETREM.
 - Les animations grand public ont permis de sensibiliser 107 personnes.

Le bilan depuis 2008, date de la mise en œuvre de ce projet, est le suivant :

- 9 386 composteurs ont été vendus,
- 26 009 habitants ont été équipés en zone pavillonnaire
- 15,2 % de foyers pavillonnaires sont équipés
- 1 957 tonnes d'Ordures Ménagères ont été évitées

Le compostage collectif et partagé

En 2020, 7 nouveaux sites de compostage collectif ont été installés en résidence. Le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts pour initier la démarche (à partir de 10 foyers volontaires par site). On peut estimer à environ 50 kg/hab/an la quantité de biodéchets détournée des ordures ménagères.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
2. Validation de l'installation par le bailleur, l'Assemblée Générale (ou ratification par la suite),
3. Mise en place de 3 composteurs : deux de 800 litres (un pour les apports et un pour la mise au repos) et un de 400 litres pour le stockage des déchets bruns,
4. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
5. Fourniture de bio-seaux pour transporter les biodéchets,
6. Formation sur site des habitants volontaires et des référents (ambassadeurs de l'action qui assurent l'interface entre les habitants et le SIETREM).
7. Signature par l'habitant d'une charte, puis remise d'un guide du compostage et d'un sachet de graines,

8. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre les habitants autonomes.

- Pour les résidences, la moyenne des foyers participants en 2020 est de 18 %.

Le compostage pédagogique

7 établissements scolaires (crèche, maternelle, élémentaire, collège), de santé (hôpital de jour), ont été équipés en 2020.

Comme pour le compostage collectif, le SIETREM prend en charge l'ensemble des coûts à la condition que les déchets de restauration scolaire soient déposés dans le composteur et qu'un jardin de démonstration soit créé pour l'utilisation future du compost.

Pour chaque site, la méthodologie est la suivante :

1. Diagnostic des pratiques de la restauration scolaire (self ou service à table, emplacement du pain, tri des déchets, volume des assiettes...), des pistes d'amélioration sont proposées pour réduire le gaspillage alimentaire,
2. Evaluation des quantités de déchets pouvant être compostées,
3. Diagnostic du site et choix de l'emplacement en concertation avec les référents,
4. Mise en place avec les éco-délégués de 3 composteurs comme pour les résidences,
5. Affichage de supports de communication sur les composteurs,
6. Fourniture d'une fourche et d'une griffe à main,
7. Formation en salle des éco-délégués, animateurs, enseignants et personnels de restauration référents
8. Accompagnement des référents et suivi des sites sur une année dans le but de rendre chaque établissement autonome.

2. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2020

Durant toute la période de confinement strict (17 mars- 11 mai), le service prévention a été fermé.

Récupération du textile : 18 bornes d'apports volontaires ont été retirées en 2020, réduisant ainsi le nombre à 95 sur le territoire du SIETREM.

Malgré un arrêt de collecte durant la période de confinement, 553 tonnes de **textiles** d'habillement, **linge** de maison et de **chaussures** ont été collectées, triées, réemployées ou recyclées. Cela représente une réduction de 26%.

Ce chiffre représente 1,75 kg par habitant.

Le site internet est un bon relais pour promouvoir la prévention des déchets. En 2020, les pages sur la prévention (compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, produits naturels et autres...) ont été consultées par de nombreuses personnes : 12 102 clics.

Mise en service d'un lombricomposteur de démonstration qui sera présenté lors d'animations et manifestations.

3. LES PERSPECTIVES

■ Ressourcerie :

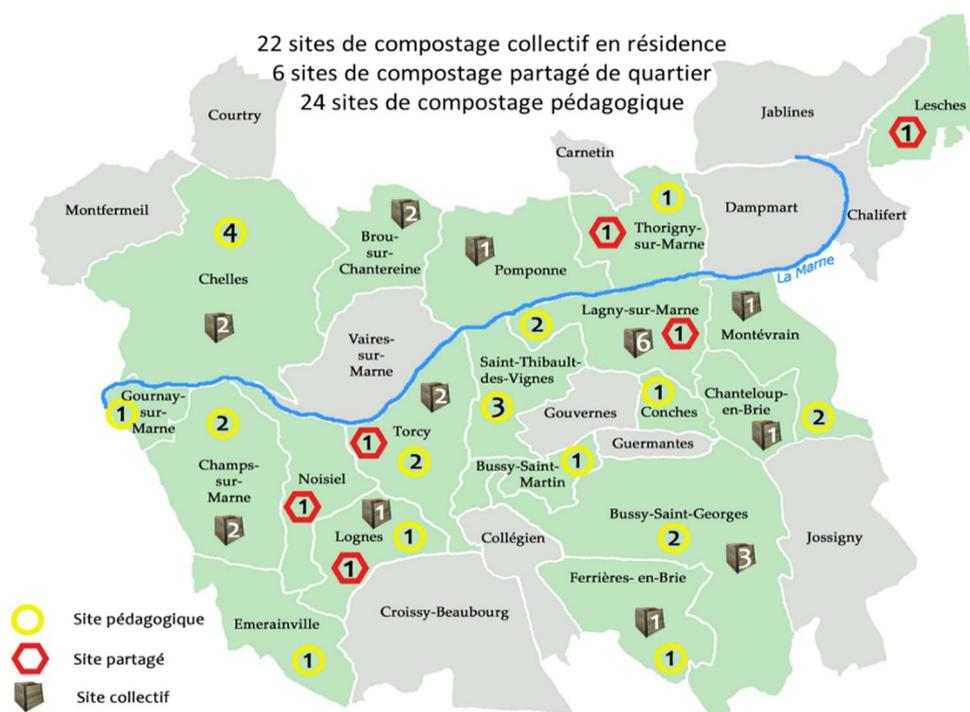
Continuité de la mission du bureau d'études spécialisé pour réaliser l'étude pour le projet d'implantation de recyclerie(s) sur le territoire du SIETREM.

■ Compostage :

Recensement des établissements scolaires pratiquant le compostage et proposition d'accompagnement et de formations pour les sites ayant abandonné cette pratique.

■ PLPDMA :

Préparation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026



PARTIE 6 : RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

1. Mesures de protection de l'environnement

L'unité de valorisation énergétique de Saint-Thibault-des-Vignes est conforme à la directive européenne du 4 décembre 2000 et à la réglementation française (arrêté ministériel du 20 septembre 2002). Elle est soumise à l'arrêté préfectoral d'exploitation n° 2015/DRIEE/UT77/150 du 22 octobre 2015.

Tout au long de l'année, des analyses sur tous les rejets (gazeux, liquides et solides, issus de l'incinération) sont réalisées.

Les résultats obtenus chaque année sur l'ensemble des analyses sont conformes aux valeurs de référence rappelées dans chaque tableau et pour l'ensemble des rejets.

Les variations de concentration (faibles) proviennent de la fluctuation de la nature des déchets.

Ces analyses sont faites en continu, semestriellement et annuellement, et sont adressées, pour contrôle, à la Direction Régionale de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Seine-et-Marne.

1.1 Résultats des analyses des rejets atmosphériques

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures semestrielles réalisées sur les fumées des 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites sur une ½ heure minimum (arrêté du 11/12/02)	Ligne d'incinération n° 1					Ligne d'incinération n° 2				
		Moyenne / an					Moyenne / an				
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Débit des fumées sèches	Nm3/h	47 725	50 383	52 535	46 489	50 543	63 767	67 577	71 259	69 591	69 703
Vitesse des gaz sortie cheminée	> 12 m/s	16,90	17,20	19,00	16	18,50	16,43	16,80	17,50	17,25	16,57
Concentration sur gaz sec à 11% de O2											
Poussières	< 30 mg/Nm3	0,36	0,99	0,12	0,63	0,58	0,28	3,66	0,17	0,46	0,63
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 60 mg/Nm3	2,93	4,65	2,01	2,88	1,73	3,50	24,63	2,71	3,66	4,27
Fluorure d'hydrogène – HF	< 4 mg/Nm3	0,04	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03	0,02	0,02	0,07	0,01
Dioxyde de soufre – SO2	< 200 mg/Nm3	1,59	3,58	1,19	2,04	1,89	1,63	13,13	1,13	1,70	1,56
Métaux particulaires et gazeux – Cd + Tl	< 0,05 mg/Nm3	NC	0,00005	0,00001	0,00008	0,000025	0,00000	0,00001	NC	0,000015	0,000006
Métaux particulaires – Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V	< 0,5 mg/Nm3	0,0048	0,0438	0,0020	0,0158	0,17	0,0030	0,0295	0,0019	0,0120	0,1200
Métaux particulaires – Hg	< 0,05 mg/Nm3	0,0014	0,0127	0,0002	0,000535	0,00825	0,0011	0,0015	0,0010	0,00023	0,00510
Monoxyde de carbone – CO	< 100 mg/Nm3	18,35	16,25	18,20	12,10	16,40	18,15	30,75	28,15	29,65	13,45
COT composés organiques en carbone total	< 20 mg/Nm3	0,73	0,40	0,66	1,05	0,81	0,63	0,37	0,60	3,29	0,72
Oxyde d'azote – Nox	< 400 mg/Nm3	173,20	118,85	41,30	36,25	33,15	175,00	114,20	33,70	36,80	22,85

1.2 Mesures ponctuelles semestrielles

Les résultats des mesures ponctuelles semestrielles restent dans les valeurs préconisées.

Le tableau suivant présente le résultat des analyses annuelles réalisées sur les rejets gazeux des 2 lignes d'incinération :

	Valeurs limites	Ligne d'incinération n°1					Ligne d'incinération n°2				
		Moyenne/an					Moyenne/an				
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Température fumée en sortie cheminée	< 200°C	179,8	192,3	189,3	179	179	192,3	199,65	193	191,15	190
Charge en déchets	8 t ligne 1 OM/h 12 t ligne 2 OM/h	8	8	8	8	8	12	12	12	12	12
Teneur moyenne en O ² (en % sur sec)	> 6%	10,95%	10,99%	12,40%	12,05%	12,8	9,940%	13,100%	10,600%	11,100%	11
PCDD et PCDF exprimés en T4 CDD à 11%O ²	< 0,1 ng/Nm ³	0,0047	0,0078	0,0106	0,021	0,0037	0,0052	0,0118	0,0069	0,0026	0,0011

1.3 Résultats des analyses des rejets solides

- Sur les mâchefers

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures mensuelles réalisées sur les mâchefers :

ANALYSES MENSUELLES						
Mâchefers lignes n° 1 et 2 Moyenne/an						
Résultat analyse	Valeurs limites mâtureable	2015	2016	2017	2018	2019
COT composés organiques en carbone total	30 g/Kg de matière sèche	24,19	21,63	19,60	19,71	18,72
Hydrocarbure	500 mg/Kg de matière sèche	66,58	61,25	54,67	66,90	59,00
PCB	1 mg/Kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
HAP	50 mg/Kg de matière sèche	0,915	0,93	0,90	0,93	0,99
BTEX	6 mg/Kg de matière sèche	1,06	0,6	0,60	0,60	0,60
Dioxines et furanes	10 ng/Kg de matière sèche	5,24	5,51	6,43	5,17	5,22

Nota : les mâchefers produits sur le site sont évacués depuis le 1^{er} janvier 2018 sur différentes plateformes de traitement situées hors Ile de France.

➤ Sur les cendres volantes

Le tableau suivant présente la moyenne des résultats des mesures trimestrielles réalisées sur les cendres :

Lignes d'incinération n° 1 et 2	Cendres Moyenne/an					
	Valeurs limites	2016	2017	2018	2019	2020
Ph potentiel hydrogène	4 à 13	11,89	12,17	11,48	12,238	11,17
COT carbone organique total	< 3 500 mg/kg	115	30	202,5	202,5	77
Cr chrome total	< 100 mg/kg	4,83	11,56	9,86	13,15	10,89
Pb plomb	< 2000 mg/kg	27,4	36,28	30,77	22,58	7,75
Zn Zinc	< 500 mg/kg	15,08	16,74	27,09	15,26	8,06
Cd cadmium	< 100 mg/kg	0,01	0,043	0,014	0,015	0,105
Ni Nickel	< 100 mg/kg	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
As arsenic	< 30 mg/kg	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Hg mercure	< 10 mg/kg	0,001	0,001	0,002	0,0018	0,0011

Nota : Les cendres volantes sont traitées et stockées en résidus ultimes sur le site de VILLEPARISIS (ISDD : Installation de stockage de déchets dangereux) en Seine-et-Marne.

1.4 Résultats des analyses des rejets liquides

MESURES EN CONTINU SUR LES REJETS AQUEUX						
Rejet en Marne	Valeur limite	2016	2017	2018	2019	2020
Débit	<5,8 m3/h	4,07	NC	5,08	8,00	8,00
PH	6,5<x<8,5	7,61	7,68	7,54	7,65	7,79
Température	<28°C	21,19	19,70	18,30	20,20	18,80
DCO	<125 mg/litre	19,3	21,86	30,01	52,09	29,63
COT	<50mg/litre	9,62	9,81	17,05	18,61	13,20
MES	<30 mg/litre	4,22	4,04	9,49	18,72	11,76
Couleur		7,11	12,07	21,50	28,90	16,99

SORTIE BAC RESEAU « EAUX PROPRES » Moyenne/an						
Rejet en Marne	Valeur limite	2016	2017	2018	2019	2020
MES matières en suspension	< 30 mg/litre	2,18	2,78	2,83	3,25	3,2
DCO	< 125 mg/litre	29,83	26,78	26,75	28,5	30,17
COT	< 50 mg/litre	8,45	7,88	14,9	8,48	6,19
AOX	< 5 mg/litre	0,06	0,05	0,05	0,01	0,05
Hydrocarbures totaux	< 5 mg/litre	0,06	0,052	0,11	0,09	0,07
Cadmium	< 0,05 mg/litre	0,001	0,01	0,001	0,0002	0,001
Plomb	< 0,2 mg/litre	0,01	0,005	0,01	0,01	0,004
Mercurure	< 0,03 mg/litre	0,0005	0,001	0,0002	0,0002	0,0002
Phénols	< 0,5 mg/litre	0,01	0,011	0,01	0,01	0,01
Cyanures libres	< 0,1 mg/litre	0,01	0,01	0,001	0,01	0,01
Arsenic	< 0,15 mg/litre	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001
Fluorures	< 15 mg/litre	0,19	0,26	0,022	0,24	0,23
Chlorures	< 40 000 mg/litre	136,58	161,3	155,7	205,92	159,9
Zinc	< 1,5 mg/litre	0,05	0,05	0,04	0,046	0,048
Cuivre	< 0,5 mg/litre	0,01	0,013	0,01	0,03	0,05
Chrome	< 0,5 mg/litre	0,01	0,01	0,01	0,013	0,014
Thallium	< 0,05 mg/litre	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Nickel	< 0,5 mg/litre	0,01	0,008	0,005	0,007	0,005
Dioxines et furannes	< 0,3 mg/litres	0,002	0,005	0,01	0	0,00045

Le rejet des eaux propres se déverse dans la Marne ou complète le bassin tampon étanche de 460 m³.

Les eaux sales sont totalement recyclées sur le site pour le refroidissement des mâchefers en circuit fermé.

1.5 Surveillance de l'impact au voisinage de l'UIOM

Les prélèvements ont été effectués entre le 8 octobre et le 14 décembre 2020 sur les 7 points de prélèvement (2 points-témoin et 5 points en zone de retombée maximale en rapport avec les vents dominants). L'ensemble des analyses a été confiée au BUREAU VERITAS.

La localisation des points de mesure a été reprise des années précédentes :

- Point M1 - Société SODIS à LAGNY SUR MARNE
- Point M2 - Château de Pomponne à LAGNY SUR MARNE
- Point M3 - Ecole des Pointes à THORIGNY SUR MARNE
- Point M'1 - Terrain du SIAM à SAINT THIBAULT DES VIGNES
- Point M'3 - Complexe sportif Guy CHAVANNE à TORCY
- Point Ta - Château de BROU à BROU SUR CHANTEREINE
- Point Tb - Station de relèvement des eaux - GUERMANTES

Les points M1, M'1, M2, M3 ont été placés dans l'axe des vents dominants qui définissent les zones de retombées.

Les points Ta et Tb ont été placés latéralement au site.

Le point M'3 quant à lui permet de mettre en évidence le bruit de fond local hors influence de l'incinérateur.

La campagne 2020 met en avant les conclusions suivantes :

Résultats des dioxines et furanes

D'après l'INERIS, on considèrera que la source fixe autour de laquelle sont implantées les jauges est susceptible d'être responsable d'une contamination lorsque la valeur maximum de dépôts diffère de plus de 10 pgITEQ/m²/jour de la moyenne des résultats obtenus pour les points dont la localisation est soumise à un minimum de 25% des vents dominants.

Le seul point où ont été retrouvées des dioxines est le point M2. Celui-ci présente une teneur de 6,37 pg/m²/jour avec une composition en congénères similaire à celle des lignes 1 et 2. La teneur est inférieure à la valeur de référence INERIS de 10 pg/m²/jour alors qu'il a été soumis à des vents dominants supérieurs à 25% sur la période de mesure.

De cette règle, il ressort que toutes les mesures sont conformes et inférieures aux valeurs de références de l'INERIS.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de St-Thibault-des-Vignes concernant les dioxines et furanes est donc jugé satisfaisant.

Témoin A	Témoin B	Point M1	Point M2	Point M3	Point M'1	Point M'3
1,73	1,73	1,74	6,37	1,73	1,73	1,84

Résultats des métaux lourds

Les concentrations mesurées aux points de suivi soumis aux vents sont toutes inférieures aux concentrations mesurées. Les valeurs au niveau des témoins sont du même ordre de grandeur.

Seul le manganèse a été détecté, et la plus forte teneur a été mesurée au point témoin Ta, qui n'a été soumis qu'à 7,9% des vents dominants. Toutes les concentrations mesurées sont nettement inférieures aux valeurs de référence.

On peut donc considérer les valeurs mesurées comme bruit de fond dans la zone quadrillée par les différents points de mesure.

Les valeurs sont toutes inférieures aux valeurs préconisées par l'INERIS.

L'impact environnemental de l'usine d'incinération de St Thibault des Vignes concernant les métaux lourds est donc jugé satisfaisant.

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m ² /j)							
Points	As	Cd	Cr	Mn	Ni	Pb	Hg
M1	< 0,31	< 0,21	< 2,25	4,10	< 1,43	< 1,14	< 0,49
M2	< 0,31	< 0,21	< 0,92	3,23	< 1,43	< 1,09	< 0,28
M3	< 0,31	< 0,21	< 1,36	3,00	< 1,43	< 1,05	< 0,23
M'1	< 0,33	< 0,22	< 1,49	7,34	< 1,50	< 1,31	< 0,68
M'3	< 0,32	< 0,21	< 1,26	2,24	< 1,44	< 1,16	< 0,27
Témoin A	< 0,31	< 0,21	< 0,92	11,00	< 1,79	< 1,68	< 0,22
Témoin B	< 0,33	< 0,22	< 1,12	2,50	< 1,49	< 1,09	< 0,45
Valeurs de référence INERIS	4,00	4,00	3,60	28-32	5,00	10,00	1,00

CONCENTRATION EN METAUX (en µg/m ² /j)					
Points	Ti	Co	Cu	V	Sb
M1	< 1,14	< 0,23	2,29	< 0,21	< 0,54
M2	< 1,07	< 0,21	< 1,82	< 0,21	< 0,81
M3	< 0,68	< 0,21	< 1,70	< 0,21	< 0,53
M'1	< 1,06	< 0,26	< 5,64	< 0,22	< 0,55
M'3	< 0,85	< 0,21	< 1,70	< 0,21	< 0,53
Témoin A	< 0,60	< 0,21	< 1,87	< 0,21	< 0,52
Témoin B	< 0,71	< 0,22	< 2,40	< 0,22	< 0,55
Valeurs de référence INERIS	-	-	-	-	-

Les métaux lourds :

- As : Arsenic
- Cr : Chrome
- Ni : Nickel
- Hg : Mercure
- Co : Cobalt
- V : Vanadium
- Cd : cadmium
- Mn : Manganèse
- Pb : Plomb
- Ti : Titane
- Cu : Cuivre
- Sb : Antimoine

2. COMMENTAIRE GENERAL DES RESULTATS D'ANALYSES

2.1 Rejets atmosphériques

On observe que l'ensemble des valeurs est inférieur aux seuils réglementaires. D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

Le suivi des cartouches AMESA permettant de mesurer les dioxines et furannes sur une période de prélèvement de 4 semaines, nous ont permis d'affiner nos analyses et de suivre des données plus représentatives que les données issues des rapports semestriels.

Les valeurs en dioxines et furannes se stabilisent et sont en diminution ces dernières années. Il est important de noter que nous sommes à moins de 5% de la valeur seuil.

Grâce à l'investissement du SIETREM concernant la modification du traitement des fumées par un système catalytique, nous avons pu abaisser les rejets en Oxyde d'Azote (NOx) à des valeurs inférieures à 50mg/Nm³ avec une moyenne de 28mg/Nm³ sur 2020.

2.2 Rejets aqueux

D'une manière générale, les résultats restent sensiblement les mêmes que les années précédentes.

L'obtention de l'agrément SRR et l'audit de contrôle par Bureau Veritas, nous ont permis de renforcer la maîtrise de nos moyens de contrôles et de mesures.

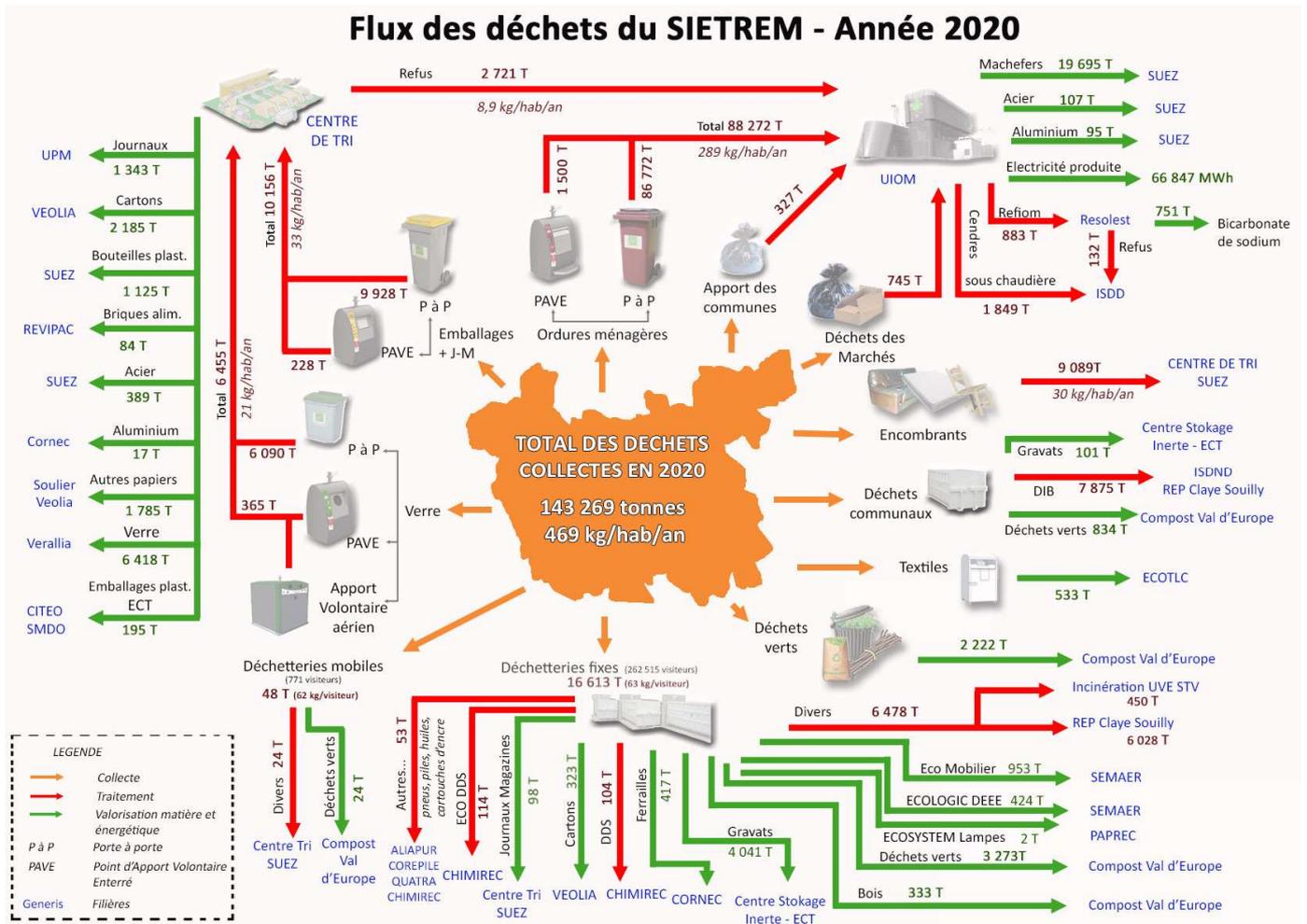
La mise en place de l'injection d'eau et la régulation du bassin eaux sales, nous ont permis de réduire nos rejets d'eaux propres.

PARTIE 7 : TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE

1. Bilan global des collectes (en tonnes)

	2016	2017	2018	2019	2020	
<i>Population</i>	296 548	298 941	301 874	303 420	305 292	
A. Déchets résiduels	87 281	87 325	86 989	85 571	86 772	60,57%
B. Collecte sélective	14 845	14 808	14 840	14 834	16 018	11,18%
<i>Verre</i>	5 596	5 523	5 675	5 620	6 090	4,25%
<i>Emb. / jx / mag.</i>	9 249	9 285	9 165	9 214	9 928	6,93%
C. Apports volontaires	231	242	1 130	1 670	2 093	1,46%
<i>Déchets résiduels</i>			722	1 136	1 500	1,05%
<i>Verre</i>	231	242	292	360	365	0,25%
<i>Emb. / jx / mag.</i>	0	0	116	174	228	0,16%
D. Encombrants	7 511	7 826	8 677	8 693	9 089	6,34%
E. Déchets verts p à p	1 949	1 853	1 942	1 925	2 222	1,55%
F. Déchets communaux	8 558	8 924	8 930	9 383	8 809	6,15%
<i>Dont Déchets divers</i>	7 001	7 848	8 015	8 384	7 875	5,50%
<i>Dont Déchets verts</i>	1 558	1 076	915	909	834	0,58%
<i>Dont Gravats</i>				90	101	0,07%
G. Déchets des marchés	842	883	864	820	745	0,52%
H. Autre déchets (DEEE, ECOMOBILIER, ECODDS, COREPILE, ECOTLC, déchetterie mobile ...)	1 026,00	1 237,50	2 239,74	2 111,00	2 126,00	1,48%
I. Déchetteries	19 119	17 812	17 574	18 034	15 068	10,52%
<i>Saint-Thibault-des-Vignes</i>	5 225	4 988	4 165	4 483	3 628	2,53%
<i>Croissy-Beaubourg</i>	1 303	1 639	1 396	1 150	1 132	0,79%
<i>Noisiel</i>	2 788	2 427	2 645	2 404	1 818	1,27%
<i>Chelles</i>	7 275	6 404	6 659	7 342	6 542	4,57%
<i>Chanteloup</i>	2 528	2 353	2 710	2 655	1 947	1,36%
J. Apports directs des communes à l'UVE	311	395	358	319	327	0,23%
TOTAL (tonnes)	141 499	141 304	143 543	143 360	143 269	100,00%
Ratio global kg / habitant / an	477,15	472,68	475,51	472,48	469,29	

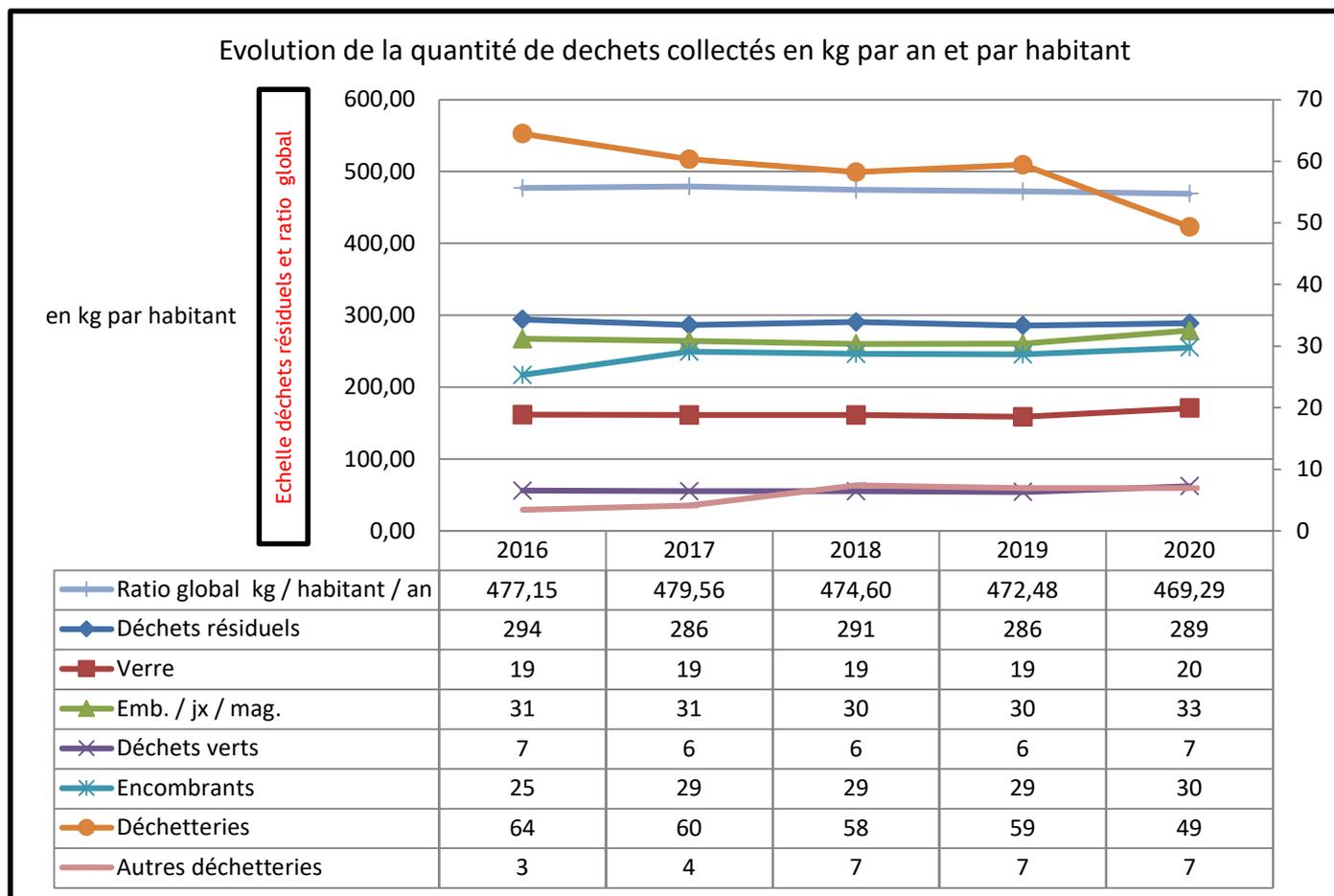
2. Les flux des déchets collectés et traités



3. Les tonnages des déchets collectés et traités

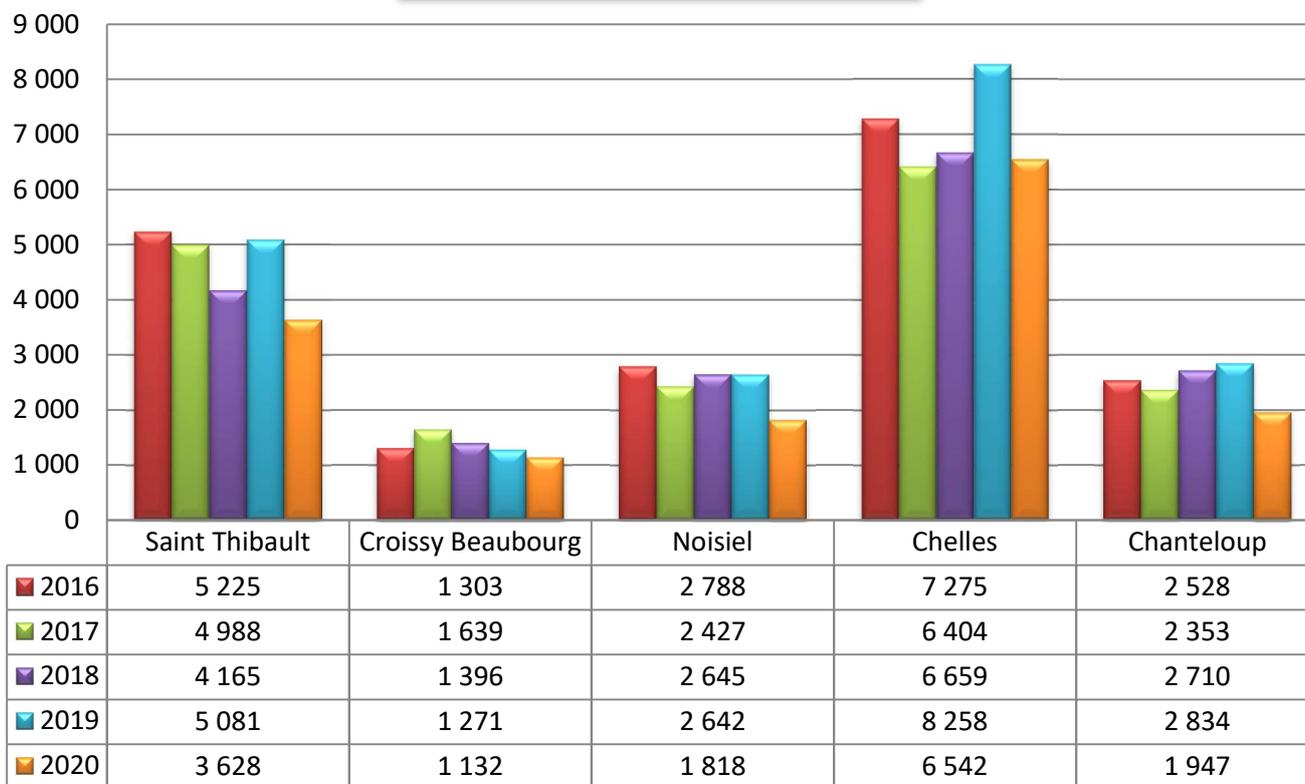
		Tonnages entrants en 2020	Dont tonnages des communes adhérentes	Part des communes adhérentes
Maîtrise d'ouvrage SIETREM	Unité d'incinération de Saint Thibault des vignes	155 773	92 515	59,39%
	Centre de tri Saint-Thibault	10 156	10 156	100,00%
	Centre de tri Chelles (verre)	6 455	6 455	100,00%
Installations privées	Unité de compostage	6 686	6 686	100,00%
	Installation de stockage des déchets non dangereux	27 158	27 158	100,00%
	Valorisation par les repreneurs	2 802	2 802	100,00%
	Centre de traitement spécifique	218	218	100,00%
	TOTAL	209 248	145 990	69,77%

4. L'évolution des tonnages collectés



5. L'évolution des tonnages traités

**Répartition des tonnages collectés
dans les 5 déchetteries**



ANNEXE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION

Commune	2020
Paris Vallée de la Marne	166 639
Brou-sur-Chantereine	
Champs-sur-Marne	
Chelles	
Courtry	
Croissy-Beaubourg	
Emerainville	
Lognes	
Noisiel	
Torcy	
Vaires-sur-Marne	
Marne-et-Gondoire	
Bussy-Saint-Georges	
Bussy-Saint-Martin	
Carnetin	
Chalifert	
Chanteloup-en-Brie	
Collégien	
Conche-sur-Gondoire	
Dampmart	
Ferrières-en-Brie	
Gouvernes	
Guermantes	
Jablins	
Jossigny	
Lagny-sur-Marne	
Lesches	
Montévrain	
Pomponne	
Saint-Thibault-des-Vignes	
Thorigny-sur-Marne	
EPT 9	33 822
Gournay-sur-Marne	
Montfermeil	305 292
TOTAL	